



concertation
décision
environnement



Restitution du Colloque



Concertation & Gestion de l'eau

26 & 27
Février
2009
Paris

Remerciements

Le colloque Concertation et Gestion de l'Eau (26 et 27 février 2009, Paris) a été organisé à l'initiative du service de la recherche du Ministère de l'Ecologie de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM) par l'Office International de l'Eau (OIEau) avec le soutien d'Ecobag.

Sa préparation a démarré une année plus tôt avec la constitution d'un comité de pilotage. Les personnes qui ont répondu positivement à l'invitation de devenir membre de ce comité sont Karine Benchaya- MEEDDM, Bernard Barraqué- ENGREF, Anne Boisroux-Jay- MEEDDM, Gilles Brocard – Syndicat Mixte du Bassin de Thau, Bruno Camus- Ministère de l'agriculture, Armelle Faure – anthropologue consultante, Patrick Flammarion- ONEMA, Xavier Lafon- MEEDDM, Jean-Baptiste Narcy- ASca, Denis Salles – Université de Toulouse, Julien Vert- MEEDDM, Philippe Vervier – CNRS/Ecobag.

Une fois les grands axes du colloque élaborés par le comité, la phase préparatoire d'agencement des temps du colloque et de l'animation des ateliers a démarré avec le soutien de Xavier Poux- ASca.

Nos remerciements s'adressent aussi tout particulièrement à l'ensemble des intervenants qui ont activement participé à l'élaboration du colloque par des échanges avec les organisateurs de sorte à mettre en exergue le fil conducteur du colloque et apporter un maximum de clarté à l'enchaînement des présentations et des thématiques retenues. Le défi adressé aux membres du comité de pilotage pris au sens large était de faire part des expériences et retours scientifiques de la concertation dans une démarche participative. La volonté partagée était d'offrir un maximum de transparence dans l'élaboration du colloque en communiquant sur les différentes étapes franchies ainsi que la possibilité aux participants de s'immerger dans les thématiques avec les résumés de chaque présentation fournis avec le programme détaillé.

Enfin, que serait un colloque sans des participants motivés et intéressés à écouter, échanger et faire part de leurs propres expériences ? Bien que le manque de temps ait pu être source de frustration lors des discussions à l'issue des tables rondes, les questions et échanges qui ont eu lieu tout au long des deux demi-journées font écho à l'importance de la concertation et de ses enjeux dans le domaine de l'eau et ont permis une grande diversité des recommandations élaborées lors des ateliers.

Introduction

Le colloque Concertation et Gestion de l'Eau avait pour ambition de valoriser les résultats scientifiques du programme de recherche de « Concertation, Décision et environnement » (CDE) lancé par le Ministère en charge de l'environnement en 1999 en s'appuyant aussi sur des démarches de recherche mises en place sur divers terrains. Lors de la phase de préparation du colloque, il est apparu pertinent de joindre un autre programme de recherche financé par le MEEDDM : « Eaux et Territoires ». Le programme Eaux et Territoires ayant démarré en 2008, les projets financés par ce programme ont été présentés sous l'angle des perspectives de recherche et non en termes de résultats scientifiques contrairement aux projets CDE.

Le colloque avait pour principaux objectifs...

- d'identifier les voies d'amélioration de la concertation dans le domaine de l'eau par un dialogue entre les chercheurs et les opérationnels.
- de partager des bonnes pratiques en matière de concertation dans le domaine de l'eau.

... afin d'élaborer des recommandations pour la concertation dans le domaine de l'eau et d'identifier des facteurs d'une concertation réussie

Le colloque s'est déroulé sur deux demi-journées. La première demi-journée avait pour objectif de préparer les discussions et de faciliter l'émergence de recommandations en présentant, en séance plénière, 13 expériences soumises au débat des participants. Le parti pris des organisateurs a été de les regrouper en fonction de l'échelle territoriale d'intervention :

- table-ronde n°1 : expériences de concertation menées à l'échelle du bassin versant
- table-ronde n°2 : à l'échelle de la DCE
- table-ronde n°3 : à l'échelle des SAGE.

La seconde demi-journée était consacrée à l'identification des voies d'amélioration de la concertation et à l'élaboration de recommandations. Pour faciliter les échanges, quatre ateliers ont été organisés simultanément :

- atelier A : La concertation permet-elle d'atteindre l'efficacité environnementale ?
- atelier B : Comment s'articulent les différentes échelles de la concertation dans la prise de décision ?
- atelier C : Comment la concertation concourt-elle à l'identification des besoins de recherche ?, atelier D : La concertation dans la pratique nécessite des compétences nouvelles : lesquelles ? Qui sont ces « nouveaux » acteurs ?

La restitution du colloque a pour ambition de présenter les idées clés identifiées lors du colloque. La première partie explique les actions du comité de pilotage. Les parties 3 à 6 présentent les tables rondes séparées en présentations et discussions. Les parties 6 à 9 proposent une synthèse des ateliers pour expliquer les axes de réflexions qui ont conduit à la formulation des recommandations. Enfin, le programme du colloque est présenté en annexe 1 et la liste des participants au colloque et aux ateliers en annexes 2 et 3.

Le travail de restitution des tables rondes s'est appuyé sur l'enregistrement audio de la première demi-journée. Néanmoins, les parties retranscrites ne reprennent pas en totalité les échanges mais sont concentrés sur les points clés des questionnements adressés aux intervenants, des échanges, et des retours d'expérience effectués par les participants et intervenants. La restitution a été traitée de manière chronologique. L'ensemble des versions audio de la partie introductive et des tables rondes sont disponibles sur le site internet du programme CDE¹, ainsi que les présentations PowerPoint des intervenants.

¹ http://www.concertation-environnement.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=85&Itemid=44

1. En amont du colloque : le travail du comité de pilotage

Un comité de pilotage a été constitué en janvier 2008 et s'est rencontré à plusieurs reprises au cours de cette même année. Une invitation de participation au comité de pilotage a été envoyée à l'ensemble des participants pressentis au colloque. Une vingtaine de personnes (chercheurs, animateurs de sage, de syndicat mixte et d'association, représentants de ministères et l'ONEMA) ont joint leur effort pour élaborer le contenu et l'organisation du colloque.

Le comité de pilotage mené par l'OIEau avait deux objectifs principaux : la détermination du contenu et l'animation du colloque sous l'angle de la valorisation des avancées scientifiques liées à la concertation et la gestion de l'eau dans le contexte de la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau.

1.1 Identification des thématiques

Une des premières tâches du comité a consisté à identifier les thématiques du colloque permettant de mettre en perspective les projets de recherche financés par les programmes du MEEDDM à la lumière des enjeux de la concertation. Au cours des différentes réunions du comité de pilotage, trois grandes familles de questions ont été mises en lumière, témoignant chacune d'échelles territoriales différentes de la concertation :

- à l'échelle du bassin versant
- à l'échelle de la mise en œuvre nationale de la DCE
- à l'échelle d'un SAGE

Les projets de recherche des programmes CDE et Eaux et Territoires ayant pour thématique l'eau, s'inscrivant dans l'une des échelles territoriales ont été contactés. Le tableau suivant récapitule les projets présentés lors du colloque et respectivement financés par les programmes « CDE » et « Eaux et Territoires » du Ministère.

Projets CDE	Projets Eau et Territoires
<ul style="list-style-type: none">▪ La Charte de la Dordogne▪ L'élaboration du SAGE Drac-Romanche	<ul style="list-style-type: none">▪ Les fonctions des zones tampons comme enjeux de gouvernance des territoires▪ De l'instrumentation de la gestion de l'eau à sa territorialisation objets, savoirs, acteurs▪ Trois perspectives de recherche sur la mise en œuvre de la concertation dans l'élaboration des SAGE appliquées sur le bassin de Thau

Pour soutenir la rencontre entre la recherche et ses potentiels usagers, l'OIEau a mobilisé des initiatives locales de gestion de l'eau :

- L'association AQUI'Brie de la nappe des calcaires de Champigny
- L'élaboration de la CLE du SAGE de la nappe Astienne
- Le projet CONCERT'Eau
- Le Syndicat Mixte de l'Etang de Thau

Enfin, une dimension souvent oubliée de la concertation dans le domaine de l'eau est celle de son cadre juridique, la Directive cadre sur l'eau et sa déclinaison au niveau national. Pour introduire ce contexte, un tour d'horizon du droit qui fonde la concertation a été réalisé en introduction du colloque.

1.2 Les temps forts du colloque

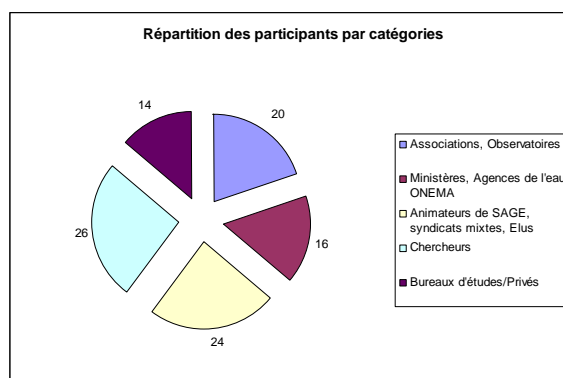
L'organisation du colloque a été conçue de manière à permettre un équilibre entre les temps d'échanges (monde scientifique et opérationnel) et ceux des présentations. La première demi-journée du colloque s'est appuyée sur des présentations en séances plénières alors que la seconde demi-journée a permis des échanges et réflexion en ateliers. Enfin, la restitution des ateliers en séance plénière a représenté le dernier temps fort du colloque.

Pour chaque atelier, un animateur a structuré le déroulement des ateliers de sorte à proposer un cadre d'échanges et de réflexions aux participants dans le but d'identifier une liste de recommandations liées à la thématique de l'atelier. Un rapporteur a assuré la restitution des résultats des ateliers en séance plénière.

1.3 Mobilisation des publics visés

Le colloque s'est adressé aux opérationnels en charge de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau, aux animateurs de SAGE, de contrat de rivières, de CLE..., aux agents des collectivités territoriales concernées, aux parties prenantes (ONG, usagers) ainsi qu'aux mondes de l'entreprise et agricole. Afin de mobiliser des représentants de chacune de ces catégories, l'OIEau a annoncé le colloque auprès des chercheurs impliqués dans les programmes CDE et Eaux et Territoires, des animateurs de SAGE, de contrats de rivière, des agences de l'eau, de l'ONEMA, ainsi qu'aux Ministères concernés par la thématique avec le soutien du MEEDDM. L'annonce du colloque a aussi été véhiculée par les membres du comité de pilotage au sein de leurs réseaux et sur différents sites internet.

Cent personnes ont participé au colloque. Les participants de même que les intervenants se répartissent de manière équilibrée en cinq catégories. Cette représentativité a permis aux chercheurs, ainsi qu'aux gestionnaires de l'eau de faire part des avancées de la recherche et de leurs expériences de terrain.



2 Partie introductive

2.1 Introduction de Mme Claire Hubert, chef du service de la recherche du MEEDDM

Mme Claire Hubert a remercié l'ensemble des organisateurs ainsi que les participants. Celle-ci a rappelé que le colloque est une action spécifique d'animation du programme Concertation Décisions Environnement et a pour vocation de chercher des transversalités thématiques. Le programme CDE s'intéresse à la participation et à la concertation au sens général. Le colloque représente une opportunité de décliner la concertation dans le domaine de la gestion de l'eau et de mettre en avant la nécessaire transdisciplinarité.

Le colloque vise également à une rencontre transversale du programme CDE avec le programme Eaux et Territoires du MEEDDM. Ces programmes ont en commun des préoccupations de décision publique et de concertation dans le domaine de l'eau dans un contexte de mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau.

Deux grands axes peuvent être mis en avant. L'apport de la recherche aux enjeux des décisions publiques. Dans un contexte d'inquiétude croissante des collectivités quant à leurs obligations, la recherche peut apporter des éclairages et la concertation des réponses. Le second axe est l'animation thématique des programmes CDE et Eaux et Territoires. Les discussions et échanges qui auront lieu au cours du colloque représentent un appui extérieur à l'animation thématique et transdisciplinaire des programmes en permettant d'alimenter le dialogue entre chercheurs et praticiens.

2.2 Tour d'horizon du droit qui fonde la concertation, Bernard Drobenko Professeur des Universités ULCO - LARJ/ CRIDEAU

Bernard Drobenko a commencé son intervention en présentant succinctement ses activités d'enseignant/chercheur à l'université du Littoral côte d'Opale et en tant que membre du CRIDEAU (centre de recherche situé aussi à Limoges). Dans le domaine de l'eau, M. Drobenko a notamment rédigé un code de l'eau avec J. Sironneau (*Editions Johanet 2008*), et un ouvrage « Droit de l'eau » (*Editions Lextenso - 2007*). Il participe aux programmes de recherche et à divers appels d'offre. Il est membre du Conseil scientifique de l'ONEMA. Il a participé à la rédaction d'un projet de convention internationale sur les déplacés environnementaux qui dans un contexte de changement climatique représente un intérêt majeur.

Le sujet de présentation de M. Drobenko portait sur la participation au regard du droit de l'eau tel qu'il existe aujourd'hui. Il a rappelé que la fonction du droit dans une société est de poser des principes, d'organiser la régulation et de prévoir des procédures. « *La procédure est mère de liberté* ». C'est en organisant les procédures que l'on parvient à organiser la société et à faire émerger la participation entendue comme *l'adhésion et l'action du public* face ou en accompagnement à *l'action publique*.

L'objet de la présentation de M. Drobenko a consisté à voir comment ces éléments sont intégrés dans le droit français de l'environnement et le droit en général. L'intervention a consisté en trois grands points :

- l'explication des origines du terme participation
- la transcription du terme participation dans le droit français et les procédures qui en découlent
- la mise en perspective des outils de gestion de l'eau au regard de ces procédures (ex : participation, consultation, enquête publique) et terminer sur une invitation à élargir les procédures portées par le droit.

Un des éléments majeurs du mot participation est qu'il relève en fait des conférences internationales notamment de celle de Rio. Le mot participation a été formalisé, pour la

première fois, de manière tout à fait précise dans le **principe 10 de la déclaration de Rio**. La lecture dans le détail de l'article 10 nous apprend que le principe de participation repose sur trois piliers, indissociables les uns des autres :

- d'abord l'accès à l'information
- ensuite la prise de décision
- et enfin la possibilité de contester les décisions.

Ce principe de participation a été formalisé au niveau du droit international universel avec la **convention d'Arhus**. Cette convention de 1998 est consacrée à l'information, la participation du public et la contestation en matière d'environnement pour tout projet, pour tout aménagement susceptible de porter atteinte à l'environnement. La France l'a ratifiée en 2002. La convention d'Arhus reprend les trois piliers du principe 10 de Rio en les détaillant. C'est ainsi que l'information est celle à laquelle le public peut accéder mais aussi celle que les autorités publiques doivent mettre à la disposition du public. Cette obligation doit être ensuite transcrite dans chacun des états signataires de cette convention.

Le deuxième pilier de la participation est précisément défini par la convention². Cette participation intéresse à la fois les décisions (autorisation de projets, de plans et programmes de planification dans le domaine de l'eau, les SDAGE, les SAGE, etc.) et la mise en œuvre de la réglementation. Par exemple, lorsqu'un préfet prend un arrêté réglementant l'usage des eaux, quand un ministre prend un arrêté, ils devraient s'engager dans ce processus participatif. Ce processus participatif au sens de la convention d'Arhus signifie que la participation du public doit intervenir avant que les options définitives ne soient arrêtées. La participation doit permettre d'intégrer les propositions, les observations du public avant qu'un projet ne soit définitivement arrêté. C'est un processus en amont de la décision ou de tout projet.

Ce principe de participation a été traduit partiellement dans le droit de l'eau notamment dans la DCE et son article 14 qui intéresse à la fois les planifications par bassins et les décisions prises. Il est bien indiqué que les Etats membres veillent bien à ce que le public puisse avoir connaissance avant que les plans ne soient définitivement arrêtés. L'article 14 de la DCE énonce une procédure (3 ans, 2 ans et 1 an) qui permette au public d'accéder à cette information et de faire des propositions. Ici, la procédure garantit que le public interviendra à certains moments. C'est cet article 14 qui est ensuite décliné en principes en droit français.

En droit français, le cadre général de la participation a été élevé au niveau constitutionnel puisque la charte de l'environnement adoptée en 2005 en son article 7 énonce précisément ce principe de participation (qui existait déjà par ailleurs dans l'art L110-1 du code de l'environnement). On observera cependant que la transcription française est quelque peu atténuée. Il est question du droit à l'information mais la participation apparaît quelque peu limitée pour les projets ou programmes publics et les décisions publiques. Dans le même temps, le troisième pilier (l'accès à la contestation) n'apparaît pas. M. Drobenko a souligné que le terme « associé » est utilisé dans l'article 110 du code de l'environnement³ alors que la convention d'Arhus se réfère explicitement à la participation. Or des mots différents renvoient à des significations différentes.

La France a instauré un autre processus participatif dans l'esprit de la convention d'Arhus et de l'article 10 de la déclaration de Rio : la commission nationale de débat public. Cette commission constitue un élément majeur dans la mise en œuvre du principe. Elle est devenue une autorité indépendante en 2002 qui permet un processus participatif pour certains projets avant que le projet ne soit définitivement arrêté. Il s'agit d'un dispositif très intéressant, toutefois réservé à certains projets particulièrement importants tels que les voies navigables, les barrages de plus

² Les articles 6 et 7 de la participation de la convention d'Arhus sont détaillés sur la présentation PowerPoint de M. Drobenko.

³ L'art 110 du code de l'environnement est présenté dans l'exposé de M. Drobenko dans les termes suivants : « *principe de participation selon lequel chacun a accès aux informations relatives à l'environnement y compris celles relatives aux substances/activités dangereuses, et le public est associé au processus d'élaboration des projets ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire* ».

de 20 millions de mètres cubes ou les transferts d'eaux de bassins supérieur ou égal à un mètre cube seconde. Il existe deux catégories de projets : ceux qui sont impérativement soumis au débat public et ceux qui peuvent être soumis au débat public sur demande. Dans ce cas, un ensemble d'autorités, de députés, d'associations à dimension nationale peuvent demander le débat public. Cependant, la commission nationale n'est pas obligée de faire droit à leur requête. Le processus est doublement limité quant à son champ d'application et quant à sa portée dans la mesure où la commission nationale du débat public se contente de faire état du débat. Ensuite, le degré d'intégration de la portée de ce débat est à la charge des autorités. Bien que limité, ce processus a le mérite d'exister mais il serait peut-être opportun de penser à une extension à des projets plutôt locaux.

Dans le droit de l'eau, le processus participatif intervient aussi avec l'enquête du public. Cependant, l'enquête du public semble être éloignée du processus participatif au sens du principe 10 de la déclaration de Rio. En droit français (et de l'eau), on observe deux catégories d'enquête publique. Certains projets type planification, SAGE, plan de prévention des risques sont soumis à enquête publique au sens du code de l'environnement, c'est à dire au sens de la loi Bouchardeau⁴. D'autres projets relevant de la nomenclature IOTA⁵ sont soumis à l'enquête publique du code de l'expropriation qui présente quelques nuances. Là encore le processus d'information et de participation est un peu différencié. Dans le même temps, les conclusions du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête chargé de l'enquête publique ne lient pas l'autorité qui va prendre la décision. Il y a donc une limite au processus participatif. Par ailleurs, les projets soumis à enquête publique sont des projets déjà clos. Il est vrai que le projet concerné peut évoluer entre les conclusions du commissaire enquêteur et la présentation définitive, mais dans des limites restreintes sans quoi il faut recommencer une nouvelle enquête publique. C'est un processus participatif assez limité. On peut considérer qu'il s'agit avant tout d'une procédure informative avec une touche de concertation sans pour autant inclure de la participation au sens de la convention d'Arhus notamment.

M. Drobenko a ensuite décliné les outils et les échelles territoriales de gestion de l'eau en mettant en perspective au regard du droit à quel processus participatif ou consultatif ils sont soumis :

	Enquête publique	Consultation
Le SDAGE n'est pas soumis à enquête publique. Il est soumis à un processus de consultation ce qui est quelque peu différent.	NON	OUI
Le SAGE est soumis à enquête publique. L'intérêt du SAGE est qu'il intervient sur les compétences de la commission locale de l'eau qui intègre l'ensemble des acteurs socio-économiques d'un sous-bassin.	OUI	NON
Le contrat de rivière peut constituer un processus de concertation abouti. Généralement, il se développe à une échelle suffisamment déterminée et cohérente pour permettre cette participation. Mais cette participation repose sur la seule dynamique des acteurs locaux et leur capacité à intégrer l'ensemble des opérateurs sur ce territoire.	NON	OUI
Les zones d'érosions, zones humides et zones de captages sont concernées non pas par la participation mais par une consultation. Des documents sont juste mis à disposition du public.	NON	OUI
Lorsque le domaine public fluvial fait l'objet d'un transfert ou d'un déclassement, il y a enquête publique.	OUI	NON
Les collectivités et les syndicats intervenant dans la gestion de l'eau peuvent mettre en œuvre un processus de participation et d'animation de concertation.		

4 Loi Bouchardeau : Loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement , article L123-1 et s. c.env..

5 Une nomenclature officielle liste, par rapport à des seuils d'importance, les IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Activités) soumises aux dispositions de la législation « eau et milieux aquatiques », c'est-à-dire à une procédure d'autorisation ou de déclaration à la police de l'eau.

Plusieurs termes ont été évoqués et définis « information », « participation », « accès au contentieux ». Les textes développés par M. Drobenko ont fait apparaître les mots « participation » (dont la portée est apparue limitée), « associé à », « consultation », « concertation », « mise à disposition ». On demande parfois « des avis », et on soumet parfois des projets à « enquête publique ».

On est confronté à une diversité de mots pour une diversité de pratiques. M. Drobenko a continué sa présentation en invitant à s'interroger sur la portée même de ce processus participatif en droit français de l'eau. S'agit-il réellement d'une participation ? Quand on examine la réalité des procédures, quelle est la portée de l'énoncé, des observations, des contre propositions du public ?

Dans le même temps, l'évolution du droit engendre des évolutions de procédures. Il existe aujourd'hui une diversité de configuration des projets : par exemple les installations classées soumises à autorisation qui ont un impact sur l'eau ; les nomenclatures IOTA soumises à autorisation relèvent d'une enquête publique un peu différente. En principe tout projet soumis à une autorisation préalable (ICPE, IOTA, travaux miniers, infrastructure, etc.) est soumis à enquête publique. Mais l'on assiste aujourd'hui à une évolution des nomenclatures avec des déclassements ou des transferts de classement. Or ces réformes s'accompagnent bien évidemment du transfert de procédures. On passe par exemple de l'enquête publique à la simple mise à disposition ou la simple information. Il y a à travers ces évolutions un risque de voir le processus participatif atténué par l'évolution des textes.

M. Drobenko a terminé sa présentation en abordant la portée effective des pratiques. Pour rappeler que le droit limite la procédure participative aux catégories énoncées mais que dans le même temps les acteurs locaux peuvent développer eux-mêmes des processus participatifs quelque peu plus approfondis. Dans le cadre d'un travail sur des procédures participatives pour élaborer des documents « plan local » effectué entre autre par M. Drobenko, il a été observé que certains acteurs locaux s'approprient des procédures qui se développent dans des pays anglo-saxons pour engager un réel processus participatif (ex : les commissions instaurées par le bureau d'audience publique, tel que pratiquées au Canada par exemple).

Le droit permet certes de cristalliser des procédures *et* de garantir une participation effective, mais rien interdit aux acteurs locaux d'aller au-delà et d'approfondir ce processus.

3. Table ronde n°1 : Concertation à l'échelle du bassin versant

3.1 Introduction

En vue de soutenir les échanges d'idées en appui à ce qui a été accumulé par le programme CDE et ce qui est train d'être réalisé par le programme Eaux et territoires, Bernard Barraqué animateur de cette table ronde, a introduit les présentations en faisant un rappel sur l'évolution entre le monde de la connaissance et celui de la prise de décision depuis la seconde guerre mondiale. Son introduction s'est appuyée sur un travail réalisé avec M. Teneire-Buchot qui consistait à reconstituer l'historique des méthodes de décision sous l'angle particulier de l'anticipation et de la construction des phénomènes,

Ce travail a mis en évidence un rapprochement entre deux processus, l'un venant de la connaissance et l'autre du monde de la décision. De manière schématique, les élus attendaient des éléments tous faits pour la prise de la décision. Et réciproquement, les chercheurs travaillaient dans leur tour d'ivoire. Quand on passe d'une méthode de décision à une méthode de prospective (ou cohabitent plusieurs critères à la fois), on assiste à une complexification et l'on se rend compte que l'on ne peut pas faire l'un sans l'autre. Un ensemble de méthodes a été développé pour traiter ce double problème et permettre de développer des connaissances en même temps que l'apprentissage de la démarche vers la décision.

En règle générale, les politiques environnementales participent à la réduction de la frontière entre le monde de la connaissance et celui de la prise de décision. Fabriquer l'analyse stratégique de la connaissance nécessite d'établir « la bonne représentation » en s'appuyant sur l'identification des questions en jeu et des porteurs de ces enjeux. Le droit et les usages de l'eau sont particulièrement intéressants. Considérer l'eau comme une ressource commune sans exclusion a conduit à élargir le dialogue aux experts extérieurs voire à la société civile.

Les exposés de cette table ronde sont représentatifs de cette évolution. Pour mettre en œuvre une politique publique intégrée et participative, il faut disposer « d'institutions tierces » et faciliter la communication entre différents niveaux de gouvernement.

3.2 Présentations

a) Académie de l'eau, Bernadette de Vanssay

Les académiciens de l'eau ont effectué une enquête sur le terrain qui a eu un impact sur les enquêteurs et sur les personnes rencontrées. Le préalable de cette enquête était de repenser la relation entre eau et territoires, relation qui s'inscrit dans le double registre technique et émotionnel.

Il est important d'avoir à l'esprit, avant le développement de tout programme, l'impact de l'histoire locale de l'eau et la fragilité des consensus qui par nature sont éphémères. Un cheminement et l'intérêt de cette enquête était de faire une liaison entre le qualitatif et le quantitatif. 13 cas ont été traités : 10 cas de mise en place d'un SAGE, 3 d'organisation spécifique dont le marais Poitevin et la nappe de Beauce. Voici la présentation des synthèses de ces enquêtes pour lesquelles une même grille d'interview a été retenue :

Comment construire des partenariats durables ?

Il faut d'abord compenser l'inégalité des acteurs dans leur capacité d'expression. Des acteurs peuvent avoir un poids important mais être démunis pour exposer leurs problèmes clairement aux instances. L'exemple du système de débat public anglais est intéressant : chaque stakeholder est représenté par un avocat qui parle au nom de ce groupe. Les conversations sont de bon niveau et permettent de valoriser les prises de position et intérêts des points de vue.

Intégration de nouveaux partenaires sans créer de déséquilibres

Au cours de l'élaboration d'un SAGE, on a très souvent de nouveaux partenaires qui devront intervenir. Comment faire pour les intégrer si l'on n'a pas anticipé la venue de nouveaux partenaires ?

L'idée est de prévoir les partenaires en attente (parmi les partenaires possibles) de façon à ce que l'équilibre recherché dans la constitution d'une CLE, par exemple, puisse être respecté.

La durabilité des partenariats face au changement des interlocuteurs

La non durabilité notamment au sein des administrations engendre de former à nouveau des gens et de rediscuter des mêmes choses, ce qui fut illustré dans le cadre de l'enquête de l'Escaut.

- Dans le cadre ce terrain d'étude transfrontalier, un facteur clé dans la mise en place de ces partenariats pourrait être la participation de partenaires étrangers au sein des partenariats français. L'idée est d'obtenir un autre regard par le prisme d'observateurs critiques.
- Le temps est un autre indicateur déterminant nécessaire à la recherche d'une adéquation entre les moyens et les objectifs. Un réajustement des objectifs et priorités en fonction des modifications du partenariat doit pouvoir être envisagé. Dès lors il faut accepter qu'il est important que l'on puisse revenir sur différents sujets
- La disponibilité d'animateurs qualifiés pour faire émerger les convergences de vœux. Généralement ce sont de très jeunes animateurs qui sont en charge de la participation et de la communication en plus des multiples tâches qu'ils ont à accomplir.

Comment construire le débat ?

Cette question est au cœur des préoccupations des personnes en charge de l'organisation de la participation. Favoriser l'expression des conflits latents et connus localement doit être la première étape. En Bretagne le conflit avec les agriculteurs est un des problèmes sur lesquels il faut revenir longuement.

Comment rétablir une confiance durable ?

Un premier écueil à éviter est de sous estimer la complexité de la mise en œuvre du programme. Pour ce faire, il est nécessaire de créer, dès le début, des outils fiables et partagés. Ces outils peuvent notamment reposer sur un système d'indicateurs cohérents et accessibles au public. Les indicateurs sont primordiaux pour montrer aux personnes si les choses avancent ou non. Le choix des indicateurs devraient être discutés préalablement au lancement des opérations.

En conclusion, il paraît important de souligner que dans toute démarche de mise en œuvre de partenariat, il est recommandé de ne pas éluder les problèmes et de s'informer des solutions apportées ailleurs (exemple des Pays Bas sur la thématique des conflits avec le monde agricole). Enfin, l'académie de l'eau va proposer à la vue des résultats de cette enquête un suivi et un accompagnement pour servir de miroir dans l'établissement de partenariat.

b) La nappe des calcaires de Champigny, AQUI'Brie⁶, Agnès Saizounou, Directrice

La nappe des calcaires de Champigny est une ressource en eau d'intérêt régional dont 90% des prélèvements sont destinés à l'alimentation en eau potable d'environ un million de franciliens. Suite à la sécheresse du début des années 1990 des captages ont été dénoyés provoquant la rupture d'alimentation en eau potable sur plusieurs communes seine-et-marnaises. Cet électrochoc a fait émerger un Comité des Usagers du Champigny en 1994.

⁶ **AQUI' Brie**, association de l'aquifère des calcaires de Champigny en Brie, est née en juillet 2001 de la concertation entre les usagers de la nappe des calcaires de Champigny et les acteurs de l'eau engagée depuis 1994 au travers d'un Comité des Usagers du Champigny. Elle regroupe en 2008 une quarantaine de membres (Agence de l'Eau, Conseil régional d'Ile de France, CG de Seine-et-Marne, de l'Essonne et du Val de Marne, administrations, collectivités, associations, organismes professionnels agricoles, représentants des industriels...). Le territoire de compétence d'AQUI' Brie s'étend sur 2600km² avec 223 communes, 900 agriculteurs, 5 industriels usagers de la nappe.

Première étape de la concertation autour de cette ressource en eau, elle a permis aux acteurs de l'eau et usagers d'échanger, de faire part de leurs attentes, de partager un état des lieux et de mettre en œuvre deux réseaux de surveillance qualitatif et quantitatif du Champigny. La dégradation de la qualité du Champigny a provoqué un second électrochoc avec des dépassements rémanents de la teneur en triazine de l'eau au robinet constaté en 2000. Le Comité des Usagers a alors souhaité disposer d'une structure autonome en moyens humains et financiers, capable d'être maître d'ouvrage d'études et d'actions de reconquête de la qualité de l'eau. Ainsi AQUI' Brie est née en juillet 2001.

Comme toutes les masses d'eau, le Champigny doit atteindre le bon état quantitatif et qualitatif au maximum d'ici 2027, c'est-à-dire demain pour une eau souterraine. Comment mobiliser autour d'une ressource souterraine par essence invisible ? L'objectif de résultat attendu sur l'eau brute fait qu'il faut obtenir des acteurs mobilisés de réels et pérennes changements de pratiques. La réponse apportée par AQUI' Brie depuis 2002 a été de cibler plusieurs catégories d'acteurs afin qu'ils réduisent leurs pressions sur l'eau : réduction des désherbants chimiques en zone non agricole, réduction des intrants agricoles, économie d'eau.

Les résultats attendus sur le volet quantitatif est la préservation de la capacité de renouvellement de la nappe et des milieux aquatiques associés. L'émergence de règles de gestion des prélèvements s'élabore via l'animation de groupes de travail dans le but d'une part, de faire partager le même niveau de connaissance sur le fonctionnement du Champigny et d'autre part, de valider les travaux de modélisation de l'hydrodynamique de la nappe et les leviers possibles de gestion des différents usages.

Des démarches d'accompagnement sont proposées aux collectivités, gestionnaires des voies routières et ferrées, golfs afin qu'ils réduisent l'usage des désherbants chimiques dans le cadre de l'entretien de leurs espaces. Cela se traduit par un état des lieux de leurs pratiques, des conseils/préconisations voire des protocoles d'entretien, la formation des agents, un suivi annuel de leurs pratiques d'entretien. Une charte du Champigny permet de pérenniser l'engagement des collectivités.

Deux animateurs interviennent auprès d'environ 150 agriculteurs afin de les accompagner vers une réduction des intrants (engrais, phytosanitaires) grâce à des réunions d'information, des tours de plaine, des parcelles de démonstration notamment autour de l'agriculture biologique et de l'agriculture intégrée. Une MAE Eau qui vise la réduction de 50% des phytosanitaires hors herbicides et de 40% des herbicides en 5 ans est proposée aux agriculteurs. Cette animation est réalisée avec l'appui technique de partenaires (Chambre d'agriculture 77, Agri Conseils, Arvalis). Par ailleurs, une action pilote, en partenariat avec le Cemagref, vise la réalisation d'aménagements auto-épurateurs des pesticides issus du drainage agricole. Les autorisations sont accordées et la réalisation des travaux devrait débuter en 2009.

Les particuliers sont ciblés, via les collectivités, au travers de supports d'information destinés au bulletin municipal, une exposition itinérante sur les dangers des pesticides et le jardinage au naturel et en 2009 le site internet de l'association.

Et ça marche, notamment grâce au pari des initiateurs d'AQUI' Brie. Le regroupement, au sein d'une même structure, de missions de connaissance permettant d'orienter les actions de mobilisation, d'accompagnement et de sensibilisation autour d'une ressource en eau est unique en France.

La mobilisation des acteurs du Champigny est aujourd'hui facilitée par un cadre politique favorable qui s'est concrétisé par la signature en sept.2006 du plan départemental de l'eau seine-et-marnais par l'Etat, le CG77, l'Agence de l'eau, le Conseil Régional d'IDF, la Chambre d'agriculture77 et l'Union des Maires77. Notamment son volet préventif a été fortement inspiré du programme d'activités d'AQUI' Brie, il vise une réduction des pesticides en zone non agricole et une réduction des intrants agricoles. Le principe de réponse en terme de résultats et non plus seulement de moyens affirmé par la loi sur l'eau de décembre 2004 a également permis de redonner un peu plus d'importance au préventif.

Cependant, si les actions développées par AQUI' Brie ont fait, et c'est tant mieux, des émules notamment en Seine-et-Marne, certaines actions ont suscité et suscitent encore des tensions. Il est difficile quelquefois d'articuler certaines de nos actions avec celles de l'Etat qui ne joue pas toujours la transparence, n'est pas tenu au porter à connaissance d'AQUI' Brie, veut « reprendre la main » en déplaçant le lieu de concertation ; c'est vrai notamment sur le volet quantitatif. Par ailleurs, le plus difficile est l'intervention en agriculture, pré carré de la profession agricole et des structures qui gravitent autour. Il a fallu un appui politique fort et un soutien des partenaires financiers d'AQUI'Brie pour parvenir à faire de l'animation agricole et être porteur de projet MAE.

c) Charte de la Dordogne, Armelle Faure, Anthropologue, Consultante Indépendante

L'expérience démarrée par EPIDOR en 1991, avec toutes les institutions, publiques ou privées, présentes autour du fleuve Dordogne, est le processus d'une tentative de gestion concertée dans le domaine de l'eau. Ce processus continue.

La préparation du texte de la Charte Vallée de la Dordogne a duré 8 mois et son élaboration collective a mobilisé 3 000 personnes. E.PI.DOR. est un établissement public agissant à l'échelle des 6 Départements riverains du fleuve Dordogne. Le processus de concertation a culminé pendant le Sommet de Bergerac en 1992. 150 « négociateurs » ont été réunis autour d'une table ronde, avec des temps de parole contrôlés par un facilitateur canadien, et une animation élaborée. Les trois jours de réunion ont abouti à un texte en 370 points appelé la Charte de Bergerac ou la Charte Vallée Dordogne. Une évaluation indépendante a été menée dans le cadre du programme CDE, dix ans après le Sommet de Bergerac (Armelle Faure, directeur scientifique CDE en 2000, a également mené la concertation autour des éclusées, dans le cadre de l'application du SDAGE Dordogne en 1998-99). Tous les participants ont conservé un excellent souvenir de l'opération, tout en déplorant le peu de temps de parole octroyé pendant le Sommet de Bergerac.

A l'attention des opérationnels, l'expérience Charte Vallée de la Dordogne retiendra trois points :

- lorsqu'une concertation est bien préparée, les demandes des usagers, ou autres utilisateurs du bien public, sont raisonnables et applicables ;
- un opérationnel (l'industriel gestionnaire des barrages dans le cas de la Vallée de la Dordogne) doit prévoir à l'avance, avec les autres exécutifs et financiers, un budget pour répondre à ces demandes, qui peuvent être vitales dans les activités économiques des riverains. Les consensus opérationnels sont rarement onéreux, et leur application montrera l'engagement vis à vis de la Charte ;
- une concertation est un processus, qui amorce une relation de confiance. La confiance ne doit pas être transgressée par l'opérationnel. La confiance sera d'autant plus difficile à rétablir lorsque le processus de communication et l'avancée des négociations aura été rompu de la part de l'opérationnel. Les autres porteurs d'enjeux vont choisir d'autres modes opérationnels que la concertation à l'échelle de l'eau.

Une gestion concertée de l'eau demeure un défi, dans lequel la Charte Vallée Dordogne montre de l'expérience.

d) La concertation dans le domaine de l'eau : un révélateur du besoin de compétences en médiation, Sophie Allain, INRA

Le domaine de l'eau a connu un fort développement de la concertation depuis une quinzaine d'années : on doit cet essor à la loi de 1992 comme à de nombreuses initiatives locales, qui se sont encore trouvées confortées par l'impulsion plus générale donnée à la contractualisation et à la participation du public dans le domaine de l'environnement. Au-delà de la multiplicité des formes de concertation à l'œuvre (planification concertée, débat public, démarches contractuelles...), une analyse des expériences menées montre que celles-ci mettent en œuvre un cœur de compétences communes qui peut être décrit en termes de médiation. Ces

compétences sont cependant actuellement loin d'être identifiées et reconnues. Dès lors, les praticiens chargés de mener à bien des concertations se retrouvent souvent démunis pour accomplir leur tâche et peuvent commettre des erreurs compromettant la réussite du processus. Une amélioration de la concertation passe donc par la reconnaissance des compétences à l'œuvre et la mise en place de formation adaptées. On s'appuiera sur divers exemples de concertations menées à l'échelle du bassin versant pour illustrer notre propos.

3.3 Discussion

Différents points de vue ont été exprimés lors de la discussion. Les premiers commentaires ont souligné la moindre expérience française par rapport à d'autres pays pour faire monter en puissance des institutions tierces et le manque relatif de profils professionnels pour effectuer ce travail de facilitation. Même si paradoxalement, la médiation environnementale n'est pas une thématique nouvelle, le besoin de compétences en matière de médiation voire de définition de ce besoin a été réaffirmé.

En illustration, il a été rappelé qu'il est parfois plus simple de constituer des concertations dans des pays en développement où la mobilisation peut être forte pour soutenir la confrontation des avis entre les personnes. Paradoxalement, en France, du fait de l'habitude de représentation par les élus, la participation à la concertation peut être moindre et les décisions laissées aux techniciens et élus. L'engagement dans un processus participatif direct est parfois plus difficile. Ce que traduit aussi le terme charte emprunté à un vocabulaire du moyen-âge qui définit l'acte même de faire émerger des libertés locales pour le tiers Etat, autrement dit mettre en place la démocratie. Cet exemple a néanmoins été relativisé à la lumière des expériences autour des grands barrages qui ne sont pas exemptes du cadre de droit et de la prévalence des pouvoirs locaux. La pyramide juridique existe aussi ainsi que la nécessité de médiateurs aux différents niveaux politiques et administratifs.

Suite aux différents exposés, une question générale est apparue : est-ce que le processus de médiation est facilité lorsque le médiateur en est partie-prenante ? Cette question renvoie aux liens entre l'évaluation et la plus-value de la médiation qui représentent des enjeux importants dans la mise en place de la concertation. Dans le cas d'EPIDOR, où la structure était médiatrice d'une concertation pour un projet de barrage, le fait que le projet ait été refusé ne signifie pas forcément l'échec de la médiation. Cela pourrait même être perçu comme une réussite du processus de concertation. En outre, la situation où le porteur de médiation est partie prenante présente l'avantage de la transparence du statut dans la discussion.

L'abondance des termes participation, concertation et médiation permet de distinguer des contextes différents où l'enjeu principal est l'éclairage des décisions publiques. Il a été rappelé d'éviter l'angélisme du présupposé selon lequel un débat bien organisé permet à un public bien informé de toujours prendre la bonne décision. Il existe de nombreux biais de perceptions comme l'atteste l'exemple sur la Loire. Il y a une vingtaine d'années, bien que les personnes consultées aient été pro barrage, l'Etat a adopté une politique différente. Plus récemment, des enquêtes ont révélé un refus de consentement à payer pour l'installation de stations d'épuration proche des lieux d'habitation.

Au sujet des institutions tierces impliquées dans la gestion des ressources en eau souterraines, AQUI'Brie est une structure qui allie action de connaissance et mise en œuvre d'actions auprès des publics cibles. L'élément primordial est de donner les moyens à ces structures en termes par exemple de compétences transversales. Et de rappeler, que cela ne peut fonctionner que si ceux qui sont autour de la table, les collectivités (choisir la bonne échelle) et les services de l'état « jouent le jeu ».

La question des moyens humains, financiers et de temps a aussi été évoquée sous l'angle de la volonté réelle des politiques publiques de changer les modes de faire pour y intégrer de la participation ou concertation. Assiste-t-on à un changement de paradigmes ou invoque-t-on la concertation pour cocher une case dans la procédure des moyens humains financiers et de temps ?

4. Table ronde n°2 : Concertation dans la mise en œuvre de la DCE

4.1 Introduction

Philippe Vervier, chercheur CNRS et directeur d'ECOBAG⁷ a introduit la table ronde en soulignant son équilibre entre les deux volets de la participation mis en exergue dès l'introduction par Bernard Drobenko : la participation à mobiliser et la participation pour l'accompagnement de la mise œuvre de la DCE. Cet équilibre se retrouve dans la répartition des présentations. Les deux premières posent le contexte de la concertation dans la mise en œuvre de la DCE alors que les deux suivantes abordent des approches opérationnelles.

4.2 Présentations

a) Les fonctions des zones tampons comme enjeux de gouvernance des territoires : articulation entre connaissances et théories d'action, Jean-Baptiste Narcy, AScA

Parce que la DCE réaffirme l'urgence de thèmes considérés comme émergents dans les années 1990 – les pollutions diffuses, le pluvial, les zones humides ou encore la régulation hydromorphologique des cours d'eau – l'inscription du génie écologique dans la gouvernance des territoires constitue un élément important voire majeur de l'ouverture territoriale exigée par sa mise en œuvre. Notre projet de recherche, inscrit dans le programme Eaux et Territoires du MEEDDAT, vise à traiter cet enjeu de gouvernance, en prenant pour objet les « zones tampons », espaces emblématiques en la matière.

L'objectif de la recherche proposée est d'éclairer les relations qui s'établissent entre les fonctionnements écologiques étudiés sur ces espaces par les scientifiques et faisant l'objet des pratiques de gestion, et les fonctions sociales qui leur sont attribuées, qui constituent le moteur de l'action collective à leur égard. L'étude des relations entre ces deux notions consiste, dans ce projet de recherche, à instruire la question suivante : comment s'articulent production de connaissance et « théories d'action⁸ » dans la gouvernance des zones tampons ? Cette articulation nous semble en effet cruciale pour l'inscription du génie écologique relatif aux zones tampons dans la gouvernance des territoires. Sa compréhension devrait permettre, en particulier, d'améliorer deux aspects cruciaux des dispositifs concertés prenant en charge la question des zones tampons : le pilotage de la production de connaissances d'une part ; la mise en débat des résultats de la production scientifique dans l'optique de leur application d'autre part.

Trois volets structurent la recherche ici proposée : l'analyse réflexive de la production scientifique sur les zones tampons et les pratiques qu'elles abritent, l'analyse des argumentaires construits par les acteurs autour des zones tampons et enfin l'analyse stratégique des interactions entre scientifiques et gestionnaires autour des zones tampons.

Mots clés : Zones tampons – fonctionnements – fonctions sociales – production scientifique – théories d'action

b) De l'instrumentation de la gestion de l'eau à sa territorialisation objets, savoirs, acteurs Projet OSA, Jean-Paul Billaud, CNRS – Patrick Steyaert, INRA

Notre proposition de recherche se situe dans le contexte du renouvellement de l'action publique en matière de gestion des eaux impulsé par la mise en œuvre de la Directive Cadre Eau européenne (DCE). Notre objectif porte sur l'un des aspects au cœur de cet enjeu de la

⁷ ECOBAG (Ecologie économie du Bassin Adour Garonne) est une interface entre acteurs de la recherche et acteurs socio-économiques du bassin ayant pour objectifs la promotion et la mise en œuvre de l'appui aux politiques publiques

⁸ On emprunte cette notion à l'évaluation des politiques publiques : « l'expression « théorie d'action » désigne les idées (souvent implicites) qui inspirent les concepteurs et/ou les acteurs d'une politique quant à ses mécanismes d'action et relations de cause à effet entre les mesures prises et leur impact social attendu » (CSE, 1996, p. 52).

territorialisation, à savoir les instruments mobilisés pour inscrire la question de l'eau – quelle que soit la nature de l'hydrosystème – à l'échelle d'un territoire. Il s'agit de mieux comprendre comment les instruments à visée de production de connaissances permettent de passer d'une politique sectorielle de l'eau à l'intégration des enjeux de protection de la ressource en eau dans une politique de développement territorial. Par instruments cognitifs, nous entendons l'ensemble des équipements concrets (outils de mesure, carte et SIG, etc.) mais aussi abstraits (concepts, modèles, connaissances expertes, scientifiques et profanes, etc.) dont l'usage peut favoriser soit la sectorisation soit le décloisonnement de la politique de l'eau.

En faisant de ces instruments non pas des données d'évidence autour desquelles des jeux d'acteurs s'organisent, mais des données à interroger dans leur construction même, nous voulons comprendre quelles fonctions ils remplissent dans la construction du lien entre la définition des problèmes à traiter et leur traduction dans un instrument d'action publique au niveau territorial. Par là même, on analysera la reconstitution de réseaux d'acteurs qui leur sont liés, accompagnée ou non de réorganisations institutionnelles. Cela place au cœur de nos analyses les actions collectives où sont conçus les « problèmes de gestion de l'eau » (élaboration de contrats de rivière ou de plans de gestion, actions d'évaluation ou de protection de la qualité des masses d'eau, etc.) en portant une attention particulière aux objets et connaissances mobilisés, aux acteurs et aux relations sociales impliquées et aux pratiques mises en œuvre.

Pour répondre à cette question, nous nous intéressons en particulier :

- aux objets qui sont définis au sein d'une politique de l'eau au travers d'une série d'opérations d'objectivation faisant appel à des instruments de mesure, ou à des indicateurs, ou à des modèles de fonctionnement, ou à des découpages spatiaux, etc ;
- à la trajectoire de ces objets, du point de vue de la temporalité de l'action publique d'une part, du point de vue de leur capacité à définir des réseaux d'acteurs, des coalitions et à fonder des jugements et des engagements d'autre part ;
- enfin, au processus d'objectivation et d'institutionnalisation comme autant de moments décisifs pour construire un ancrage territorial, c'est-à-dire restituant une complexité propre aux interdépendances entre la gestion hydraulique et le développement d'un territoire.

Les sites d'études choisis sont ceux de la Dordogne et du marais Poitevin en France, de la Semois en Belgique.

c) CONCERT'EAU, Jérôme Depasse, ECOBAG

Le Projet Concert'Eau⁹, co-financé par le Programme Européen LIFE Environnement et par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, coordonné par les représentants des partenaires du consortium et animé par ADERA-ECOBAG, a pour objectif de démontrer la pertinence d'une Plateforme Technologique et de Concertation comme support d'aide à la décision aux acteurs des territoires de l'eau dans le choix de scénarios de changements de pratiques agricoles.

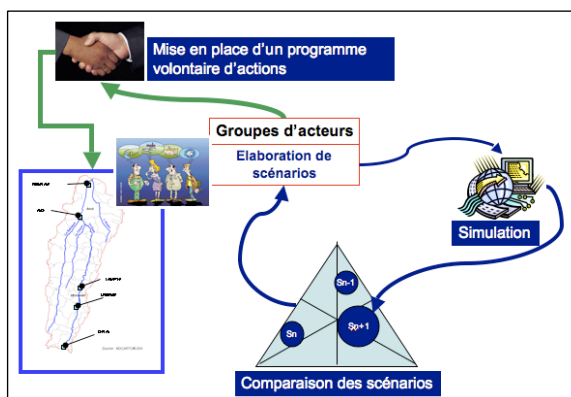
Concert'Eau concilie les enjeux de la Directive Cadre Européenne pour l'eau et de la Politique Agricole Commune, à savoir diminuer l'impact des pressions agricoles sur l'eau et les écosystèmes associés (pesticides et nitrates) tout en assurant la viabilité des exploitations agricoles.

Concert'Eau dont la démonstration se fait au sein du territoire « Gers Amont », doit être transposable à d'autres territoires. Le potentiel de transposition sera évalué notamment avec des partenaires en Navarre et en Moselle.

⁹ **Partenariat** : ADERA-ECOBAG, Agence de l'Eau Adour-Garonne, AKKA, CEMAGREF, CNRS, CRANA, ENFA, Infoterra, INPT – ENSAT, INRA, IRH, UT1

La démarche Concert'Eau est un processus collectif et itératif transposable, permettant d'injecter différents niveaux d'expertise aux différentes étapes de la concertation des acteurs, basé sur :

- l'élaboration de plusieurs scénarios de changements de pratiques agricoles par les acteurs de l'agriculture et de l'eau;
- la simulation et l'évaluation économiques, sociales et environnementales de ces scénarios ;
- la mise en perspective imagée de ces scénarios en fonction de leur pertinence par rapport à leurs conséquences économiques, sociales et environnementales.



Cette démonstration doit déboucher sur l'engagement des acteurs de l'agriculture à mettre en œuvre des modifications de pratiques agricoles issues des scénarios évalués.

d) OMEGA Thau : recherche et concertation appliquées..., Gilles Brocard, Syndicat Mixte du Bassin de Thau

Depuis janvier 2007, le Syndicat Mixte du Bassin de Thau a développé pour un programme de recherche et développement baptisé Oméga Thau, visant à mieux connaître les sources de pollutions microbiologiques et leurs mécanismes de transfert du bassin versant vers la lagune, notamment par temps de pluie. L'objectif est double : construire un outil d'avertissement des pollutions, et se doter d'une réelle expertise dynamique en matière de management environnemental, capable d'aider les collectivités dans leurs choix stratégiques d'équipements (assainissement, urbanisation future...) ou encore réglementaires (un SAGE et un SCOT sont en cours d'élaboration).

Le partenariat est particulièrement complexe, puisqu'il associe dans la démarche : scientifiques, techniciens des collectivités, professionnels de la pêche et de la conchyliculture, bureaux d'études spécialisés, partenaires institutionnels (Agence de l'eau, Conseil Général, Région, Europe) et administrations (Affaires maritimes, police de l'eau, ...)

A travers cette démarche, et la mobilisation qu'elle suscite, les acteurs du territoire ont trouvé une instance où peuvent être exprimés leurs questions et leur besoin de savoir ; où des informations et des approches croisées leur permettent peu à peu de porter un regard différent sur leur environnement, et de le découvrir dans sa complexité.

La recherche (appliquée dans cette expérience à la gestion de l'eau sur un territoire) pourrait-elle ouvrir un champ d'exercice d'une nouvelle forme de concertation ?...

4.3 Discussion

Trois grandes familles de questions ont été adressées aux intervenants de la table ronde « concertation et mise en œuvre de la DCE » sur :

- les projets et leur positionnement à l'échelle européenne
- le positivisme scientifique,
- l'injonction de la DCE et sa dimension territoriale

Les projets et leur positionnement à l'échelle européenne

Le projet CONCERT'eau a été questionné sur la réaction des acteurs aux scénarios non modélisés qui a priori sont des scénarios de rupture et donc politiquement intéressants. Jérôme Depasse a expliqué qu'il n'y a pas de scénarios de rupture. En revanche, les indicateurs de

certaines scénarios n'ont pas pu être construits faute de temps ou de difficulté d'accès à l'information. Modélisés ou non, les scénarios sont accessibles sur le site internet. Ils ne disparaissent pas. Dans certains cas, les acteurs ont demandé à ce que le temps soit pris pour développer les indicateurs manquant à un scénario. Enfin, le diagnostic de l'itinéraire technologique affiché permet aux autres personnes de demander comment les résultats ont été obtenus. Par exemple, l'agence de l'eau et le conseil général ont vérifié le programme d'action territorial pour proposer quatre nouveaux scénarios. Ces scénarios seront un appui pour corriger leur PAT et proposer des choses en 2010 aux agriculteurs. CONCERT'Eau est en partenariat avec l'Espagne. La structure CRANA est intéressée par l'outil CONCERT'Eau pour la mise en œuvre de la directive nitrate.

Jean-Baptiste Narcy a apporté quelques éclairages sur son projet. Le protocole de recherche du **projet coordonné par AScA** (financé dans le cadre du programme Eau et territoire du MEEDDM) est fondé sur l'utilisation de la prospective consistant à élaborer des scénarios de recherche sur un bassin versant réel où des acteurs se concertent sur la question de la pollution diffuse et des zones tampons. Il ne s'agit pas de recherche action qui nécessiterait davantage de moyens et de temps. Chaque scénario va tester différentes théories d'actions de gestion où les zones tampons auront des différents rôles possibles. Les scénarios sont élaborés avec des équipes de chercheurs d'horizon différents. Une question de fond est d'adapter les connaissances produites avec les théories d'actions qui sont la colonne vertébrale de chacun des scénarios. Autrement dit, la démarche est de mettre en perspective les connaissances produites avec chacun de ces scénarios. L'articulation étudiée est simulée. Par ailleurs, les scénarios sont des supports d'entretiens avec les acteurs sur le terrain. Les scénarios permettent de les faire réagir, argumenter et juger les situations envisagées. Ce faisant la mobilisation des arguments scientifiques pour justifier le jugement des acteurs apparaît. Les zones tampons étudiées en Bretagne sont des zones humides de fond de vallée avec parfois la problématique des zones enherbées. Dans ce projet, il n'y a pas de zone tampon artificielle.

La présentation de Patrick Steyart s'est appuyée sur un projet européen nommé SLIM (Socio Learning from Integrating Management of water) ainsi que sur **le projet OSA** démarrant (au sein du programme Eau et Territoires du MEEDDM). Dans le cadre de ce projet, une équipe Belge travaille sur la rivière de la Semois. La participation de cette équipe va permettre de comparer la tradition belge et wallonne avec la tradition française sur les questions de changement des régimes d'actions publiques. Par exemple, la concertation en Wallonie est plus proche d'un débat qu'en France. Dans les actions menées, la négociation est davantage mobilisée pour de petites actions ciblées au cas par cas avec les intérêts publics ou privés concernés plutôt que des dispositifs de délibération et concertation comme c'est le cas en France. Un résultat attendu du projet est de comparer l'efficacité en termes de territorialisation de la politique de ces deux types de démarche.

Questionnement sur le positivisme scientifique

Quelle est la place du domaine de la non connaissance et des objectifs que la science ne parviendra pas à lever ? Au travers de cette question, le positivisme de la science a été adressé. Ce dernier sous-entend entre autre que la connaissance exhaustive et objective de la situation est nécessaire pour prendre les bonnes décisions et réduire donc la place de l'incertitude et de l'appréciation qualificative.

Trois points de vue complémentaires ont été exprimés pour expliquer en quoi les projets présentés ne s'inscrivent pas dans le positivisme scientifique.

Jean-Baptiste Narcy montre comment le scientifique est un acteur situé dans le système d'acteurs. Il n'y a pas de séparation entre l'objet de connaissance et le chercheur. Cette interrelation est étudiée sur le plan stratégique où aucune connaissance n'est neutre. Cette approche relève de la sociologie des sciences qui s'est construite dans la critique du positivisme.

Jérôme Depasse a souligné que la participation des acteurs s'est inscrite dans un cadre plus large. Le conseil général du Gers a par exemple travaillé sur les scénarios en se disant que cela allait aussi servir à d'autres territoires, d'autres animateurs et d'autres gestionnaires. Ce besoin d'outil d'accompagnement est partagé. De plus, l'animation et la gestion du projet CONCERT'Eau (qui sont des métiers) a permis de favoriser la rencontre des temporalités des différents participants.

L'injonction de la DCE et sa dimension territoriale

La réponse de Patrick Steyart sur le positivisme établit un lien avec l'injonction et la dimension territoriale de la DCE. Patrick Steyart a souligné son désintérêt dans le débat positivisme constructivisme appliqué au champ de la science. Et de rappeler que ce que la science produit comme connaissance sur un phénomène hydrologique ou autre peut être considéré comme vrai dans l'état actuel de la science avec les instruments qu'elle mobilise. En revanche, que devient cette connaissance quand elle entre dans la sphère de l'action publique, de la décision publique ? C'est ici que s'opère un lien avec l'injonction. Bien sûr, la politique crée un cadre qui nous fait nous réunir ici, réfléchir, discuter, décider et agir, mais tout dépend de la manière dont ce cadre et ce qu'il propose seront évalués en 2015. Cela devient une affaire de politique publique et de mise en œuvre du cadre d'actions de politique publique.

Sous hypothèses que la connaissance scientifique positive permet de définir un contenu normatif/cognitif du bon état écologique (de par ailleurs défini par la DCE) et que toutes les actions entreprises par les SDAGE sont évalués à l'aune de ce contenu, alors les sanctions sont inévitables sans que le bon état ne soit jamais atteint. En revanche, le cadre crée des conditions pour tendre vers. Il permet d'établir une différence entre :

- un résultat attendu prédéfini et défini par la science
- l'expertise
- le processus de changement dans lequel la connaissance est utilisée pour accompagner le changement en cours.

Si dans le cadre de l'action publique, les attentes se portaient davantage sur le processus que sur le résultat de bon état écologique, alors la mise en œuvre de la politique et son financement seraient différents. Les moyens publics seraient davantage mobilisés pour accompagner le processus et dans une moindre mesure pour produire des indicateurs multiples et variés que la DCE impose. Cependant, l'injonction est utile. Elle aide à agir et décider mais tout dépend de ce que l'on en fera à la sortie. L'injonction arrive et il faut atteindre un résultat. Du coup, on en vient à arrêter et critiquer fortement tous les processus de concertation qui sont longs et produisent d'autres choses, pas nécessairement en relation au résultat attendu. C'est ce mouvement là qui est au cœur de ce qui est débattu aujourd'hui autour de la concertation dans le champ de la politique publique

S'agissant du travail d'accompagnement dans la mise en œuvre de la DCE, Jean-Baptiste Narcy a rappelé qu'il reste de la place pour un travail politique, même si les objectifs techniques et les échéances sont imposés. Un travail important (restant à faire) est la territorialisation de la DCE, c'est-à-dire lui donner un sens territoriale. L'atteinte du bon état écologique est le résultat attendu pour 2015 mais on ne cherche pas à faire le bon état pour le bon état. En amont, le travail des SAGE consiste à trouver un sens à ce que la DCE demande de faire. Présenter ainsi, l'espace politique des acteurs est apparent et leur mobilisation facilitée.

Enfin, Gilles Brocard, a effectué un petit retour historique pour mettre en perspective le lien entre la DCE et le SDAGE. La loi de l'eau de 1992 fait que les SDAGE étaient antérieurs à la DCE ce qui explique leur mouvement de révision actuelle. Sur le bassin Rhône, Méditerranée, Corse, la consultation du public a consisté à l'envoi d'un questionnaire à 3 ou 4 millions de foyers. Le dépouillement a été réalisé fin 2008. Il y a eu environ 67000 retours de ces fameux questionnaires. Il reste à voir ce que cela peut donner comme indication sur la valeur de la consultation et comment l'agence va intégrer cette consultation à son projet de SDAGE.

5. Table ronde n°3 : Concertation dans l'élaboration d'un SAGE

5.1 Introduction

En introduction à la table ronde, Denis Salles a rappelé que le SAGE date de la loi 92 et de se demander si on n'arrivait pas à un âge de raison. Ces procédures opposables ont été présentées à l'époque comme particulièrement novatrices pour ouvrir le débat dans un contexte non sectoriel. 16 ans après, on entre peut-être dans l'ère des retours sur les espoirs fondés dans ces procédures. 128 SAGE sont en cours couvrant 41% du territoire et 44 sont approuvés. Nombreux sont les retours d'expériences qui restent à être formulés.

Dans ce contexte, un point est à relativiser. Le nombre de personnes au courant de la consultation de la DCE est dérisoire. Or, le SAGE a peut-être vocation à devenir référence à l'instar les documents d'urbanisme qui ont un siècle et à rentrer davantage dans l'esprit des personnes comme étant des outils de gestion collective. Mais il faut reconnaître que ce n'est pas le cas pour l'instant.

Une autre remarque concerne les attentes sur la robustesse des orientations, des propositions issues de la concertation ainsi que de leur efficacité. Il paraît important d'avoir rapidement des réponses. Quand on voit les 50% de réduction de pesticides qui sont contenus dans le grenelle, il faudra d'ici quelques années être en mesure de dire comment ce type d'aménagement construit collectivement tient et quelle en est la robustesse. La concertation a beaucoup à attendre de ces résultats.

5.2 Présentations

a) Trois perspectives de recherche sur la mise en œuvre de la concertation dans l'élaboration des SAGE appliquées sur le bassin de Thau, Gabrielle Bouleau et Audrey Richard-Ferroujji, UMR G-EAU, Cemagref

Après 16 ans d'expérience sur les SAGE, de nouvelles questions se posent quand à la mise en œuvre de la concertation. Le bassin de Thau est l'un des cas d'application de projets de recherche qui traitent des questions suivantes :

- Quelle concertation entre gestion de l'eau et gestion des territoires ? La mise en œuvre d'un SAGE pose la question des solidarités territoriales et en particulier des solidarités entre monde urbain et monde rural pour la gestion de l'eau (projet SURGE).
- Comment se traduisent les exigences de la Directive Cadre Européenne sur L'Eau (DCE) à l'échelle locale. Quels instruments ou institutions innovantes sont mises en œuvre en lien avec le SAGE ? Peut-on les transposer sur d'autres bassins en Europe ? (projet I5).
- Quelle ingénierie des dispositifs pour satisfaire l'exigence de concertation ? Les retours d'expérience sur les CLE ou les comités consultatifs invitent à penser l'articulation de différents formats de participation et l'utilisation de nouveaux outils tels les débats en ligne à l'aide de la technologie numérique (projet Intermed).

b) La concertation au cœur du projet territorial de Thau, Gilles Brocard, SMBT

Le Syndicat Mixte du Bassin de Thau a été créé en 2005 pour mettre en œuvre sur un territoire de 14 communes, les politiques publiques d'aménagement du territoire (le SCOT et son volet maritime) et de gestion de l'eau et des milieux aquatiques (SAGE, contrat qualité, Natura 2000,).

Suivant les recommandations de la DIACT pour la mise en œuvre de la Gestion Intégrée de la Zone Côtière (GIZC), la concertation a été dès l'origine choisie comme « mode de faire », portée par les élus à travers la rédaction d'une charte de la participation.

Accompagné par différents groupes de recherche, le Syndicat Mixte a développé des outils innovants – pour le territoire - : cartes à dire d'acteurs, usages de maquettes, sorties commentées ouvertes aux citoyens... relayé aussi par le secteur associatif qui a développé des programmes pédagogiques auprès des scolaires du territoire. Les informations sont largement mises à dispositions sur le site Web de la structure, et accessibles dans un choix délibéré de transfert des connaissances acquises.

Une rédaction en ligne d'un état des lieux du SAGE est initiée...

Au-delà des outils et supports de mise en place de la concertation, cette pratique a aussi nécessité de réinterroger les bases statutaires et juridiques de la structure. Ainsi, la décision récente de conduire un volet maritime dans le cadre du SCOT en réponse à la révision du Schéma de Mise en Valeur de la Mer a nécessité de trouver de nouveaux outils réglementaires et institutionnels : une commission paritaire composée d'élus et de professionnels de la pêche et de la conchyliculture.

Après trois ans de fonctionnement, le Syndicat Mixte du Bassin de Thau propose un regard sur cette pratique : élans, blocages, attentes et initiatives suscités par la concertation dans l'émergence d'un projet de territoire.

c) Le pilotage d'une démarche de concertation : le cas du SAGE Drac Romanche, Thomas Reverdy, PACTE, Université de Grenoble

Notre intervention porte sur le déroulement du SAGE Drac Romanche, et plus précisément sur les phases de diagnostic. Elle tente d'explicitier les conditions qui favorisent les apprentissages, l'explicitation des problèmes et des parties prenantes, ainsi que la production de compromis. Le SAGE Drac Romanche a pour particularité de couvrir un territoire de montagne, très vaste, avec la présence d'ouvrages hydroélectriques qui contraignent fortement les débits, le milieu naturel et les autres activités. Le SAGE se présente comme un dispositif intéressant pour mobiliser les acteurs et élus locaux et intégrer davantage l'action de l'Etat. Le SAGE est une démarche d'exploration : identifier les problèmes prioritaires, délimiter les périmètres où ils peuvent être traités, mobiliser les acteurs concernés, organiser la concertation.... Les tensions, aisément mesurables lors des différentes réunions techniques, entre les institutions parties prenantes (Conseil Général, DIREN, DDE...) montrent qu'il existe deux stratégies possibles pour le pilotage de cette exploration. La première appartient à la tradition de la planification : l'expertise est principalement mobilisée pour une étude exhaustive du bassin versant, avec la mobilisation de l'ensemble des acteurs à des grandes rencontres plénières... La seconde renvoie plutôt à la logique du projet : investigation ciblée sur les problèmes connus comme les plus critiques, démarche participative de résolution de problème mobilisant les acteurs immédiatement concernés... La présentation explicitera ces deux stratégies, leurs avantages et inconvénients, leurs implications en termes de « démocratie technique ».

d) Mise en place d'une CLE : se donner le temps de la concertation, Arnaud Le Beuze, SMETA

La nappe astienne est une nappe d'eau profonde située entre Fleury et Mèze à la limite entre l'Aude et l'Hérault. D'intérêt patrimonial, elle affleure au nord où elle est vulnérable aux pollutions de surface et s'enfonce progressivement vers le sud pour atteindre 120 mètres de profondeur au niveau du littoral et continuer ensuite sous la Méditerranée. Un SAGE est en cours d'élaboration depuis 2007. Il est porté par le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux de la nappe Astienne qui a en charge la gestion et la protection de cette ressource. Ce SAGE devra répondre à deux types d'enjeux majeurs pour la pérennité de la nappe : éviter la surexploitation dans un contexte d'explosion démographique, sachant que 5 communes en dépendent exclusivement, et maîtriser les risques de pollutions et de salinisation de l'aquifère. Son périmètre à terre couvre seulement 540 km² mais recoupe quatre communautés d'agglomérations, 5 communautés de communes et concerne 28 communes et deux départements. Surplombée par 4 fleuves (Aude, Orb, Libron et Hérault) et bordée par l'étang de Thau à l'est, le territoire de l'Astien est concerné par quatre SAGE et deux SCoT.

A la complexité du maillage territorial s'ajoute la multiplicité des acteurs et des niveaux d'enjeux selon les secteurs. Réussir à mettre en place un plan de gestion partagé de la nappe astienne nécessite de mettre en œuvre une concertation opérationnelle qui prenne en compte les différentes échelles de projet et assure une coordination avec les autres SAGE et les SCoT.

La mise en place de la Commission Locale de l'Eau (CLE) prend souvent du temps. De la définition du périmètre à l'arrêté de CLE deux ans se seront écoulés dans le cas de la nappe astienne. Ce temps subi par la structure porteuse peut être mis à profit pour mettre en place un processus de concertation abouti qui mobilise progressivement l'ensemble des acteurs, publics, privés, partenaires techniques, financiers et institutionnels. Pour la ressource astienne, invisible en surface et souvent méconnue, la concertation a ainsi permis de faire mieux identifier la nappe et ses enjeux de gestion par les différents acteurs du territoire et d'intégrer les démarches en cours. La constitution de la CLE est le reflet de cette mobilisation et du tissage relationnel entre ses futurs membres. C'est le moment aussi où se définit la place de la concertation et la manière dont elle va être menée dans la suite de l'élaboration du SAGE. Le choix de la méthode est déterminant et parfois difficile à faire comprendre.

5.3 Discussion

La restitution des points forts des échanges de la table ronde sur « la concertation dans l'élaboration d'un SAGE » suit la chronologie des questions posées et des témoignages réalisés. Deux séries de questions ont été posées aux intervenants.

a) Première série de questionnements et de témoignages de la table ronde n°3

Une première série de questionnements a été posée par Bernadette de Vanssay et s'est intéressé à la durée d'élaboration d'un SAGE de quatre ans, à l'influence des problématiques visibles sur le territoire sur la rapidité de l'élaboration du SAGE, à l'organisation de réunions entre les animateurs de façon à échanger sur les problématiques qu'ils rencontrent, sortir de l'isolement et des pressions qu'ils subissent.

Bernard Drobenko a rappelé que nous sommes toujours dans un état de droit et qu'il ne faut pas s'effrayer qu'une directive communautaire pose des règles. En revanche, il faut se demander pourquoi elle en est arrivée à poser des règles. C'est par l'échec de certains textes sectoriels tels que la directive nitrate, que la Commission compte tenu de la dégradation de la qualité des eaux a été amenée à prendre une directive générale fixant des objectifs dans le temps et des objectifs de qualité. C'est l'application du droit qui est au centre de la problématique. Un deuxième élément, souvent souligné au cours des présentations et des échanges est la diversité des termes. Il faut comprendre que ce n'est pas par hasard si le législateur à un moment donné pose des termes différents tels que la concertation et la consultation. Dans l'analyse des textes (ex. : travaux parlementaires), le fait d'inscrire la concertation indique la poursuite d'un objectif précis et limité dans le processus participatif. Si le terme consultation ou avis est utilisé, cela signifie que l'on entend juste consulter des gens en mettant des documents à leur disposition un temps certain.

Sur le processus des SAGE, il est important de souligner que depuis la loi de 2006, les SAGE doivent comporter un volet réglementaire non mentionné dans les exposés de la table ronde. Or, comment le processus de concertation évoqué a permis d'aboutir non pas à des objectifs parce que c'est un volet du SAGE mais à une réglementation de l'utilisation de l'eau sur le périmètre du SAGE ? A quelles conditions prévient-on le qualitatif, à quelles conditions gère-t-on le quantitatif et à quelles conditions, par exemple, prévient-on les inondations ?

Catherine Navrot (animatrice du SAGE de la Leyre) a commenté l'absence dans la salle d'un acteur déterminant dans les SAGE : le président de la Commission Locale de l'Eau. C'est bien d'arriver avec des méthodes, avec des stratégies et de dire que la CLE est là pour valider même si ce n'est pas son unique rôle. Mais le président de la CLE est un acteur à part entière qui définit le déroulement du SAGE. L'animateur/trice du SAGE doit lui rendre des comptes et il peut imposer d'aborder les choses d'une certaine manière. Le SAGE est aussi construit par la

CLE et dirigé par son président. Quatre années paraissent bien insuffisantes pour réaliser un SAGE. C'est un travail d'appropriation par les membres de la CLE qui prend du temps. Afficher une durée limitée est nuisible à l'état d'esprit du SAGE tel qu'il a été écrit par la loi de 92 et confirmé par celle de 2006.

Ces premières questions et témoignages ont été synthétisés par Denis Salles autour les questions de temporalité, de neutralité, de revalorisation et de l'importance dans la discussion de la transparence sur les pratiques qui vont être normalisées.

Pour aborder les questions, Arnaud Le Beuze a commencé par souligner que la durée d'élaboration d'un SAGE n'a pas de sens en tant que tel. Cela dépend des problématiques de la ressource et de l'antériorité des actions mises en place pour résoudre les problèmes. Il y a un temps d'appropriation nécessaire par les différents acteurs, niveaux de connaissance et d'implication différents. Le tissage des liens et l'implication des acteurs par rapport à la CLE peuvent prendre du temps. La nappe de l'Astien a rencontré de grosses problématiques dans les années 80 et le SAGE a commencé à se mettre en place en 2007. Entre temps, un syndicat a été créé, un certain nombre de connaissance a progressé. En conséquence, une partie de l'état des lieux de l'élaboration du SAGE a été plus rapide. La neutralité de l'animation et sa transparence sont des aspects excessivement importants. Ils sont nécessaires pour que la confiance se mette en place au sein des membres de la CLE et dans le cadre du travail des commissions thématiques ce qui aidera aussi à l'élaboration des règles de gestion.

En avant propos à sa réponse, Gilles Brocard a synthétisé son point de vue en deux points. Bien que le temps nécessaire à l'élaboration d'un SAGE soit variable en fonction des problématiques locales, il est impensable de le réaliser en quatre ans. Le second point a consisté à confirmer que les animateurs de SAGE travaillent ensemble.

Le temps moyen d'organisation d'un SAGE est de 8 années. Un SAGE s'inscrit dans une dynamique de projet. Le processus du SAGE est très important à travailler ce qui ne minimise pas, la phase de suivi et d'application une fois le SAGE approuvé. Quelque soit la durée menant à sa signature, il y a le document officiel qui apparaît et l'important est bien l'application qui en découle. De plus, des actions peuvent être engagées et contractualisées avec les partenaires avant la signature du SAGE.

En réponse à la question de la neutralité (ou non) de la concertation, Gabrielle Bouleau a éclairé la manière dont on peut interroger les dispositifs foisonnants de concertation sur leur vertu, leur impasse et les difficultés qu'ils peuvent poser. Quand on lance une consultation, on a peu de réponses. Le choix des dispositifs peut être aléatoire mais le retour d'information en cas d'échec est porteur d'enseignement. Ce qui est révélé quand cela ne marche pas est très intéressant. Dans une expérience pilote où la situation n'est pas explosive, il est possible de faire des tests. La vertu est d'essayer un certain nombre de choses et de pouvoir évaluer ce qui s'est bien passé. L'élaboration de SAGE et la mise en œuvre de la DCE ont besoin de cette expérimentation.

Sur le rapport au temps, Thomas Reverdy a rappelé que pour une équipe qui pilote un SAGE, s'il n'y a pas à un moment donné des signes de réalisations qui apparaissent, une démobilisation des acteurs s'en suit, surtout face à des urgences (réglementaires). La représentation d'un SAGE de façon trop séquentielle peut être contradictoire avec une dynamique de mobilisation. Ce qui ne veut pas dire que la séquentialité soit inutile. Mais elle sera mieux adaptée à une temporalité beaucoup plus longue.

La réglementation présente aussi des limites et pose deux questions cruciales : savoir qui l'applique et qui exerce le pouvoir de police de l'eau. Dans le cadre de la concertation, si l'ensemble des enjeux sont appropriés et l'intérêt de mise en place des dispositifs des actions compris au cours de la réalisation du SAGE, c'est autant moins à faire sur l'application du dispositif réglementaire. La possibilité du règlement de descendre à l'échelle de l'opposabilité au tiers donne un poids qui accorde de la crédibilité à la démarche. Ces deux aspects sont vraiment complémentaires sachant aussi que le règlement pose la question de l'échelle de

gestion. La difficulté du règlement est de savoir comment traiter cette question de l'opposabilité au tiers opposable au tiers.

b) Seconde série de questionnements et de témoignages de la table ronde n°3

Frédérique Barbet (animatrice du SAGE Boulonnais) a commenté plusieurs points. Dans un premier temps, les réunions entre animateurs SAGE existent. Les animateurs se connaissent et sont solidaires. Ces réunions ont permis de révéler, qu'un animateur se doit d'être pluridisciplinaire, dynamique et d'assumer plusieurs responsabilités. Quant à la jeunesse des animateurs, selon les propos tenus par des organismes de l'Etat lors de discussions informelles, il semblerait que ce choix soit motivé par le faible niveau de rémunération des animateurs compte tenu de l'étendue de leurs responsabilités.

Dans le cadre du SAGE Boulonnais, nous sommes dans la phase de révision du document qui a été approuvé depuis 2004. Or, l'Etat et ses différents organismes nous imposent de faire un document de planification. Mais l'attente des élus se place sur la programmation. Ces derniers veulent du concret pour mettre en place des mesures et des actions. On se retrouve donc en porte à faux et confrontés à la difficulté de faire le lien entre les deux volontés dans la rédaction des documents. Le fonctionnement de la CLE a rencontré des difficultés au départ. Il a fallu préciser aux élus qu'une fois que le SAGE était approuvé, ce n'était pas terminé. La signature du SAGE représente le commencement de ce qu'on avait envisagé de faire. Au cours des rencontres de la CLE, on avait du mobiliser à nouveau les élus après l'approbation du SAGE avec un gros travail de communication sur le sujet. A l'heure à actuelle, on a des problèmes de délais avec l'Etat. La concertation est limitée, on ne peut pas réunir la CLE pour chaque avis. Or, dans les textes celle-ci doit être réunie pour rédiger les avis.

Emilie Gilet, (syndicat de la Méouge, chargée de mission sur un contrat de rivière) a témoigné d'une expérience précédente liée à un contrat de canal pour demander aux autres animateurs de SAGE comment ils avaient géré le positionnement des financeurs par rapport à la concertation. Le contexte implique de faire de la concertation, mais si on n'y arrive pas alors les financeurs se retirent sans apporter d'aide en termes d'orientations techniques. Comment résoudre ce dilemme et pour ce faire faut-il avoir recours à des prestataires extérieurs ? De plus, on est souvent confronté à la difficulté de faire de la concertation sur certaines décisions qui n'ont pas fait l'objet de concertation en amont.

Marie Cugny-Seguin, du service de la recherche au MEEDDM et présidente de la CLE du SAGE Loiret, a insisté sur le problème du passage d'une logique de schéma à une logique de territoire. Dans le cadre du SAGE du Loiret, il faut créer de la cohésion entre acteurs et faire que les acteurs veuillent bien accepter d'appartenir à ce territoire. Il est nécessaire de créer des solidarités sur ces territoires entre l'amont et l'aval, l'urbain et le rural. On a parlé du problème du temps (pour la concertation, l'appropriation des problématiques), mais il y a aussi le problème de l'espace (se sentir acteurs de cet espace). Ce problème peut être illustré par la difficulté de trouver le financement pour recruter un animateur, si la cohésion et la solidarité sont inexistantes sur le territoire.

Natacha Mosnier, animatrice du SAGE bassin du Loire, a présenté le contexte de ce SAGE avant de poser ses questions. Le SAGE bassin du Loire est en phase de diagnostic avec un prestataire technique et un prestataire sociologique. Dans la manière dont le cahier des charges a été construit, le prestataire sociologique est là pour mobiliser les acteurs et supporter la fonction d'animatrice (compte tenu de la grande taille du territoire, 70000 km²). L'autre point qui lui est assigné est d'essayer de voir la stratégie de concertation qui va se faire par la suite. Aujourd'hui, le choix est de garder des commissions simplement géographiques. Ce choix est motivé par une question pratique, la multiplication des réunions peut essouffler les acteurs, et pour ne pas sectoriser l'état des lieux du diagnostic. Ainsi, le souhait est de garder la multi thématique de sorte à ce que chaque acteur entende la vision des autres. Aussi, comment les outils pour s'exprimer et débattre prennent-ils en compte ces éléments ? On voit que si la concertation n'est pas assez cadrée, il est difficile d'intégrer de nouveaux éléments. La question

se pose dans le cadre du SCOT et de l'articulation entre les documents de planification liés à l'eau et les documents de planification de l'urbanisme.

Éléments de réponse à la seconde série de questionnement et de témoignage

Compte tenu que le projet présenté par Gabrielle Bouleau est encore dans la phase l'élaboration, aucun retour d'information n'est disponible sur le choix des outils en fonction de leur adéquation à soutenir les débats et de leur facilité à intégrer de nouveaux acteurs dans le processus de concertation. Actuellement, quand les experts sont invités à apporter leur avis, ils ne passent pas automatiquement par la plateforme mais se tournent vers la structure connue, en l'occurrence le SMTB.

Gilles Brocard a abordé la question sur le SCOT en faisant le lien avec la logique de projet sur un territoire. Selon la hiérarchie des normes et réglementaire, le SCOT doit être conforme aux orientations du SAGE. Dans le cas de l'étang de Thau, c'est le même syndicat qui conduit à la fois le SAGE et le SCOT. On retrouve les mêmes élus qui sont à la CLE. Mais dès lors que l'on a une approche de gestion intégrée du territoire, on veut effectivement coupler ces approches de gestion de l'espace et de politique publique de l'eau. L'équilibre et le lien que l'on attribue aux niveaux des commissions thématiques et géographiques se posent.

Dans le cadre de l'élaboration de la CLE, Arnaud le Beuze a expliqué que les deux SCOT avaient été pris en compte. Il s'en est suivi des échanges informels avec les urbanistes des comités d'agglomérations avec en amont un travail important de compréhension d'échelle de projet. La position des financeurs par rapport à la concertation a été illustrée par la grande difficulté de faire comprendre à l'agence qu'il fallait externaliser en partie des compétences liées à la mise en place de la concertation. Cette externalisation permet une neutralité qui conditionne le problème de confiance et d'intérêt général. Un regard extérieur peut être critique et désintéressé quant à la relation entre acteurs et à la réalité de leurs enjeux par rapport à la ressource en eau. La position de l'agence a changé. Mais le blocage se situe sur la manière dont la mobilisation des prestataires sera effectuée. L'élément important pour l'agence est que l'animateur conserve sa position centrale afin de ne pas perdre son identité au profit du prestataire. Cet écueil est facilement évitable en fonction de la définition du cahier des charges. Le positionnement du financeur est directement lié à la difficulté de faire comprendre que la concertation nécessite des compétences particulières et qu'elle ne peut pas être assumée intégralement par l'animateur.

6. Synthèse de l'atelier A : La concertation permet-elle d'atteindre l'efficacité environnementale ?

L'animation des ateliers avait pour objectif général de réfléchir sur des thématiques liées à des dimensions différentes de la concertation pour formuler des recommandations en vue d'effectuer un retour vers les participants mais aussi vers le Ministère. Les techniques d'animations ont divergé d'un atelier à l'autre ce qui explique une restitution agencée différemment (liste de recommandations, recommandations organisés par thématiques).

L'atelier A animé par Xavier Poux (ASCa) avec le soutien du rapporteur Jérôme Depasse (ECOBAG) était composé de 21 personnes de profils variés (bureaux d'études, chercheurs, Collectivités territoriales, gestionnaires, services de l'Etat).

L'animation a consisté à identifier dans un premier temps les enjeux clés nécessaires à la formulation de recommandations. Quatre axes de réflexion ont ainsi été identifiés pour lesquelles des éléments de réponses ont été formulés :

- a) Quelle concertation pour une définition commune de « l'efficacité environnementale » ?
- b) Comment adapter les concertations aux différents contextes d'urgences temporelles ? (peut-on toujours attendre ?)
- c) Quels besoins de concertation pour coordonner plus efficacement les acteurs de la gestion de l'eau ? (outils, approches, procédures,...)
- d) Comment croiser les différentes scènes de concertation des territoires ? (sortir de l'eau)

6.1 Axes de réflexion de l'atelier A

L'atelier a posé en début de séance deux questions qui « cassent une vision simpliste » du lien entre la concertation et l'efficacité environnementale ? La vision simpliste consiste à poser a priori une corrélation positive entre concertation et efficacité environnementale : davantage de concertation engendre davantage d'efficacité environnementale. Mais comme, nous allons le voir, un ensemble d'éléments sont à prendre en compte tels que la Culture. La notion d'efficacité a largement été traitée dans le contexte de la concertation : comment rendre voire accroître l'efficacité d'un processus de concertation ?

Une étape préalable pour sortir de cet apriori réductionniste consiste à clarifier la définition de la concertation séparément de celle de l'efficacité environnementale et in fine se poser deux questions : quelle(s) définition(s) donner à la concertation ? et quelle(s) définition(s), quelle(s) pertinence(s) de la notion d'efficacité environnementales ?

Cette première étape a permis d'identifier quatre problématiques de travail de l'atelier regroupant les familles d'enjeux questionnant les liens entre la concertation et l'efficacité environnementale :

- a) **Quelle concertation pour une définition commune de « l'efficacité environnementale » ?**

La concertation peut être envisagée comme l'un des piliers de la mise en œuvre de l'efficacité. Sous hypothèse que le champ de l'efficacité environnementale ne doit pas être réduit aux respects des normes existantes, la concertation peut faire émerger des indicateurs et objectifs autres que réglementaires.

Qu'il s'agisse de la concertation ou de l'efficacité environnementale, la prise en compte de la Culture (sociologique, économique, de langage, le discours...) est une dimension essentielle respectivement pour leur mise en œuvre et atteinte. Au travers de la concertation, des indicateurs de représentation de l'efficacité environnementale peuvent être élaborés. Les indicateurs identifiés permettraient de communiquer auprès des instances réglementaires et

décisionnelles. Ce schéma présuppose le rôle déterminant de la concertation dans la mise en œuvre de l'efficacité environnementale.

b) Comment adapter les concertations aux différents contextes d'urgences temporelles ? (peut-on toujours attendre ?)

La mise en œuvre de la concertation peut être initiée et réalisée dans différents contextes et répondre à des urgences temporelles variées. Pour mobiliser et adapter la concertation à son contexte, les étapes suivantes ont été identifiées :

- la déclinaison de la temporalité en fonction de l'urgence du contexte et de la phase du processus (état des lieux à évaluation)
- La compréhension du déclenchement du processus de concertation (interface avec la recherche psycho-sociale : situation de crise)
- La création d'une boîte à outils pour les élus et les opérationnels
- La reconnaissance de chaque étape et l'anticipation des lois
- La non entrave de la concertation par les règles administratives

La constitution d'une boîte à outils repose en premier lieu sur l'adéquation des dispositifs qu'elle propose au contexte. La recherche de l'efficacité est placée au cœur du processus de concertation. Le processus quant à lui doit s'inscrire dans un équilibre entre sa durabilité et la réactivité des personnes engagées dans la concertation. Les opérationnels sont ici le public visé.

Les moyens à mobiliser s'appuient sur l'apport de la recherche pour permettre le déclenchement du processus de concertation. La démarche quant à elle doit être imprégnée des retours d'expériences se sorte à ce que la concertation mise en place bénéficie des acquis précédents. La concertation doit être menée par des personnes de références (AE). Enfin, des guides d'actions doivent être établis de sorte à décrire les dispositifs envisageables et adaptés à la diversité des contextes identifiés.

c) Quels besoins de concertation pour coordonner plus efficacement les acteurs de la gestion de l'eau ? (outils, approches, procédures...)

Trois grandes familles de besoins ont été identifiées qui supposent chacune de laisser un espace au citoyen qui du point de vue des scientifiques mais aussi des gestionnaires de l'eau est parfois défini comme un profane. Or sa prise en compte devrait être considérée malgré le problème de légitimité de la participation et malgré les dimensions complexe et multi-facettes de l'environnement.

- 1) Structurer un réseau de professionnels de la concertation
Cela paraît nécessaire pour organiser les échanges sur les pratiques et faciliter le transfert ainsi que la diffusion de la connaissance existante (sur la gestion de l'eau)
- 2) Besoin d'une structure porteuse qui s'engage, qui coordonne et fixe des objectifs vis à vis des gestionnaires (SAGE, Syndicat mixte, appui de l'Agence)
- 3) Mettre davantage de moyens en nature, temps, masse critique et formation continue

d) Comment croiser les différentes scènes de concertation des territoires ? (sortir de l'eau)

Deux cas sont à considérer. Le premier se réfère à la cohérence territoriale qui en soit ne pose pas de problème. Cependant, il existe un déficit de cohérence entre les politiques publiques émanant de l'Etat.

Le second cas pose l'incohérence territoriale illustrée par la non superposition de échelles de bassin et de gestion administrative de la ressource en eau : le bassin versant n'est pas un bassin de vie.

6.2 Les recommandations de l'atelier A

Suite au travail de réflexion organisés autour des quatre questions : a) La concertation pour une définition commune de « l'efficacité environnementale » ?; b) Adapter les concertations aux différents contextes d'urgences temporelles ? (peut-on toujours attendre ?) ; c) Quels besoins de concertation pour coordonner plus efficacement les acteurs de la gestion de l'eau ? (outils, approches, procédures,...) d) Croiser les différentes scènes de concertation des territoires ? (sortir de l'eau), trois recommandations ont été formulées que :

- a) l'Etat s'impose une cohérence des schémas dont il a la responsabilité
- b) les financeurs de la recherche soutiennent des travaux pour outiller la mise en cohérence
- c) les financeurs des procédures de concertation et des études diagnostics incluent dans leurs cahiers des charges une approche stratégique de la mise en cohérence

7. Synthèse de l'atelier B : Comment s'articulent les différentes échelles de la concertation ?

L'atelier B était animé par Natacha Jacquin (OIEau) avec le soutien du rapporteur Gilles Brocard (SMBT).

En préalable de la formulation des recommandations, l'animation a consisté dans un premier temps en un brainstorming autour de la question : « Qu'évoque pour vous la notion « d'articulation entre les échelles concertation » dans la prise de décision ? »

Ce travail d'échauffement a permis d'aborder une seconde question en sous-groupe : « D'après votre expérience quels sont les points forts et faibles de l'articulation entre les échelles de la concertation dans la prise de décision ? »

Enfin, les recommandations ont été formulées de sorte à répondre à la question : « Quelles sont les actions innovantes en terme de méthode, d'apports scientifiques ou de décisions politiques pour améliorer l'articulation entre les différentes échelles de la concertation ». Pour chacune d'entre elles la méthode de mise en œuvre a été fournie par les participants de l'atelier.

7.1 Axes de réflexion de l'atelier B

Le brainstorming traitant de l'articulation des différentes échelles de la concertation a essentiellement mis en avant des problèmes d'articulation des différentes échelles en terme :

- d'échelle géographique (bassins versants, administratifs,...)
- d'échelle sociologique (différentes perceptions en fonction des acteurs)
- d'échelle de planification et de lieux de décision (SAGE, SCOT, PNR, collectivités...)

Les points forts et faibles de l'articulation entre les échelles de la concertation dans la prise de décision ont été regroupés en trois catégories d'information :

a) Le préalable à l'organisation de la concertation : les aspects stratégiques

Il a été rappelé que la concertation devrait être considérée comme un outil et non pas comme un objectif. Aussi, la construction d'un cadre représente la toute première étape de mise en place d'un processus de concertation qui doit être accompagné d'une méthode. L'essentiel étant à ce stade de se concentrer sur le comment et non pas sur les points faibles ou forts.

L'organisation de la concertation doit en amont clairement mettre en place une gestion du temps de participation des acteurs. Cette composante temporelle est souvent mal évaluée et difficile à valoriser.

b) Les acteurs du processus

Un aspect perçu comme un point faible est le manque d'objectivité (ou l'impossibilité) de la structure qui organise la concertation. En revanche, l'implication de non-experts dès le début de la concertation est affichée comme un point fort de la concertation.

c) Organisation du processus

Les points faibles liés à l'organisation du processus de concertation concernent deux volets. Le premier renvoie à la minimisation de l'importance du rôle et de la perception des acteurs. Le second rappelle la nécessité d'organiser la concertation avant de la commencer et le manque d'organisation en amont entre les processus d'élaboration des différents outils de concertation.

Les aspects positifs se résument à l'établissement d'une référence commune par le processus de concertation.

7.2 Les recommandations validées par l'ensemble des participants de l'atelier B

Trois recommandations ont été formulées répondant la question « quelles sont les actions innovantes en terme de méthode, d'apports scientifiques ou de décisions politiques pour améliorer l'articulation entre les différentes échelles de la concertation ? ». Au minimum pour chacune des trois recommandations, une méthode de mise en œuvre a été formulée. Seule la première recommandation a aussi été abordée sous les angles de la décision politique et de l'apport de la recherche.

a) Réorganiser la gestion environnementale par le territoire

Cette recommandation devrait s'appuyer sur une décision politique afin de partir d'un territoire et non d'une thématique. Le territoire permettrait de définir les activités et les problématiques sous jacentes à l'amélioration de l'articulation entre les différentes échelles de la concertation. Pour ce faire, une étape préalable serait la mise en œuvre des comités de concertation par territoire (sur toutes les activités) prônant de nouvelle forme de gouvernance. Il est possible de s'inspirer des projets de territoire (PNR, agendas 21, Pays...) pour constituer ces comités de concertation territoriaux.

L'apport de la recherche évoqué en lien avec cette recommandation concerne l'évaluation des projets globaux, leur processus afin de mettre en exergue les bonnes pratiques qui rendent efficaces certains projets (ex : RMC).

Enfin, la méthode de mise en œuvre de cette recommandation consiste à faire émerger les références communes (vécues) sur un territoire (social, perception du territoire).

La réorganisation de la gestion environnementale par le territoire pourrait être schématisée ainsi : Gestion intégrée et intégration des gestions.

b) Partager, transmettre les méthodes, connaissances, innovations vers les territoires

Cinq axes ont été identifiés en termes de méthodes pour mettre en œuvre cette recommandation. Les deux premières concernent le flux d'information à organiser sur la base de l'existant et de manière structurée :

- Formaliser, analyse des expériences de processus de concertation des territoires en tenant compte des dimensions Techniques / Social / Historique / Compétences / Organisation politique du territoire
- Transmettre les expériences innovantes

Les deux suivants concernent l'organisation des usagers potentiels en des réseaux de sorte à faciliter l'accès et le transfert de connaissance

- Mettre en réseau les gestionnaires en décloisonnant (les agences de l'eau, animateurs de politiques territoriales, eau/territoires)
- Renforcer les réseaux existants

Enfin, le dernier volet rappelle la nécessité d'opérer un transfert opérationnel de connaissance en développant de nouvelles formations liées à la concertation pour affirmer et reconnaître les compétences de conseillers de territoire intégrant la dimension de l'eau

c) Prendre en compte le temps dans la concertation

Il a été souligné que la prospective pouvait être une méthode adéquate pour soutenir la concertation et la positionner dans le temps tout en reconnaissant sa dimension de processus. La prospective permettrait d'anticiper les questions liées à la mise en œuvre de la concertation et ainsi d'accompagner son évolution dans le temps.

Un autre élément réside dans le fait d'accepter de perdre du temps au profit de la réussite du processus de concertation malgré les objectifs affichés de la Directive cadre sur l'eau. Ceci nécessite d'apprendre à conjuguer les temps des acteurs avec celui de l'action.

7.3 Les recommandations non validées par l'ensemble des participants de l'atelier B

Les recommandations présentées dans la partie précédente ont été validées par l'ensemble des participants à l'atelier. Une série de recommandations formulées par les sous-groupes de l'atelier n'ont pas été validées par l'ensemble du groupe. Ces recommandations sont présentées en trois volets :

a) Les dispositifs de la concertation

- Avoir des cadres à géométrie variable, évolutifs, en fonction des procédures et des problématiques, avoir des règles du jeu
- Créer une structure dédiée à la concertation par territoire regroupant l'ensemble des acteurs afin de garantir la neutralité de la structure

b) Recherche/innovation

- Thème de recherche : l'interaction analysée sous l'angle de la prospective entre le bassin versant et le bassin « de vie »

c) Les principes à mettre en œuvre

- Détacher la concertation du processus de décision
- Faire accepter le processus de concertation avant sa mise en œuvre
- Associer les non-experts dès le début du projet avec en parallèle des diagnostics basés sur des données et sur des ressentis
- Présenter les processus (acteurs et objectifs) en précisant le type d'approches mises en œuvre : top-down / bottom-up / lateral approaches

8. Synthèse de l'atelier C : Comment la concertation concourt-elle à l'identification des besoins de recherche ?

L'atelier C, animé par Natacha Amorsi (OIEau) avec le soutien de la rapportrice Marie-Cugny Seguin (MEEDDM) était composé de 10 personnes (chercheurs, entreprise, représentants de l'Etat, association). L'atelier a proposé dans un premier temps un brainstorming pour faire émerger les idées auxquelles renvoyait la thématique de l'atelier. Le regroupement des idées

du brainstorming a permis d'identifier des familles d'idées. En sous-groupes, les participants ont ensuite travaillé à la conceptualisation de ces familles en définissant leur contexte et en identifiant les actions nécessaires à leur mise en œuvre.

Finalement, les participants ont passé en revue le travail des sous-groupes afin de valider ensemble des recommandations pour assurer et faciliter le lien entre les résultats de la concertation et les axes potentiels identifiés en termes de manque de connaissance ou encore en termes de besoins de recherche.

8.1 Axes de réflexion de l'atelier C

Le brainstorming a fait remonter la nécessaire articulation entre le monde de la recherche et monde opérationnel confronté à la mise en œuvre de processus de concertation. Des mots clefs tels que confiance, implication, égalité ont été mis en perspective à la lumière de dispositifs de rencontres déclinés à différents niveaux : la rencontre entre la science et la société mais aussi entre les sciences dures et sociales, des échanges entre les industriels et le monde rural. Ces rencontres sont un axe de co-construction en termes de solution et de prise de décision.

La réalisation de ces rencontres renvoie à la capacité de compréhension mutuelle et plus largement à la déconstruction de la science avec comme objectif de la faire entrer en conflit.

Enfin, des points complémentaires ont été formulés sur la nécessité de lieux d'échanges et de structures adaptées.

8.2 Recommandations de l'atelier C

Suite à un travail de regroupement des idées formulées par le brainstorming, les participants ont identifiés trois grands axes illustrant le lien entre la concertation et l'identification des besoins de recherche.

a) Le jeu d'acteurs autour de l'articulation recherche/concertation

Le contexte du jeu d'acteurs s'appuie sur le manque de passerelle existante entre les chercheurs et les acteurs. D'un côté, l'apriori est que les chercheurs appartiennent à un camp sociétal ce qui impacte leur manière d'aborder la concertation. Néanmoins, la science permet de prendre de la hauteur et d'aborder la concertation avec un regard extérieur voire neutre sur la confrontation des enjeux et intérêts véhiculés par les parties prenantes. De l'autre côté, la concertation permet de questionner les postures des chercheurs et d'affronter la complexité en questionnant des situations inextricables. De plus, les projets de recherche peuvent aussi concourir à la création du lien entre les acteurs.

Faciliter l'articulation entre la recherche et la concertation repose essentiellement sur le développement et la reconnaissance des compétences nécessaires pour créer une interface de compréhension et d'échanges :

- un éco-diplomate qui à l'heure actuel est un maillon manquant qui est passeur entre le monde scientifique et les gestionnaires de l'eau
- une réconciliation attestant de la volonté des scientifiques d'aller vers les acteurs et se faire accepter et de la volonté des acteurs d'aller vers la recherche
- un soutien à la reformulation des besoins de recherche
- implication des chercheurs dans la concertation avec un financement pour la participation et la valorisation.

b) Les méthodes

L'identification des besoins de recherche nécessite en amont des transferts de connaissance qui sont difficilement mis en œuvre à l'heure actuelle. Créer ce lien entre la recherche et la

concertation pose le défi de sortir des processus respectifs : minimiser le fait que les chercheurs adaptent leur méthode de travail au processus de concertation afin de favoriser l'émergence d'outils de communication et d'expression élaborés par les chercheurs grâce à la concertation. Dans ce contexte, les trois axes de méthodes d'articulation entre la recherche et la concertation sont :

- Faciliter l'accès aux outils existants (i.e. forums hybrides)
- Capitaliser et opérer des transferts d'expérience
- Soutenir les moyens alloués à la recherche pour soutenir cette articulation entre la recherche et les acteurs de la concertation
- Programmation de la recherche permettant de
 - prendre en compte la multiplicité des facettes des chercheurs ; pour que les scientifiques se questionnent sur leur neutralité, les conflits de pouvoir entre les disciplines, la place de l'incertitude et le partage des savoirs :
 - définir des questions de recherche par la concertation
 - planifier pas à pas la relation entre la concertation et la recherche
 - former des traducteurs entre la recherche et la concertation
 - adapter le temps de recherche au temps de la concertation dès le niveau de la programmation

c) Les dimensions espace/temps

La relation entre l'espace et le temps bloque le passage à l'action. Les efforts doivent être concentrés sur la dimension 'espace'. Le rapport au temps est connu vis-à-vis de la DCE, et de l'improbable juxtaposition des temps de la recherche et de la demande sociale. Ce qui paraît nécessaire de faire est de :

- formuler et repérer les territoires (besoin de traduction, de transfert sur d'autres lieux, et non pas nécessairement de recherche)
- soutenir le transfert d'apprentissage vers les territoires sans recherche
- créer des lieux de concertation-recherche pour gérer l'incertitude.

9. Synthèse de l'atelier D : La concertation dans la pratique nécessite des compétences nouvelles: lesquelles? Qui sont ces nouveaux acteurs?

L'atelier D était animée par Philippe Vervier (Ecobag) avec le soutien de la rapportrice Catherine Brugel (ONEMA).

Afin de formuler les recommandations liées à la thématique : « La concertation dans la pratique nécessite des compétences nouvelles: lesquelles? Qui sont ces nouveaux acteurs? », les participants se sont dans un premier temps intéressés aux raisons fondamentales de la concertation en réfléchissant sur : « La concertation : Pourquoi ? et Pour quoi faire ? »

Le second temps de l'atelier a consisté à définir les compétences nécessaires pour mettre en œuvre la concertation. Enfin, une liste de recommandations a été formulée.

9.1 Axes de réflexion de l'atelier D

Après avoir rappelé les trois axes définissant la concertation présentés par Bernard Drobenko en introduction au colloque : information, Participation et contestation, les participants de l'atelier D ont établi quatre grandes catégories de réponses à la question : pourquoi la concertation ? et pour quoi faire ? :

- Créer une intelligence collective, une redistribution des pouvoirs, et une reconfiguration des enjeux
- Mettre en capacités des acteurs
- Rationaliser (ex : la concertation revient moins chère que les conflits)
- Utiliser la concertation comme alibi

Partant de cette définition commune des raisons de la concertation et de ses enjeux, les participants ont listées les compétences nécessaires pour animer une concertation :

- Traduction / Capacité à reformuler / Travail de montée en généralité mettre des mots sur les choses
- Techniques d'animation de réunion pour favoriser un déplacement des participants
- Capacité à faire émerger les interdépendances
- Capacité à créer du lien
- Proposition d'approches globales (démarches sociologiques, sociales, historiques, environnementales, juridiques,)
- Notion et techniques de Médiation (notion de la personne tierce)
- Neutralité (valeurs-vécu-actions) expérience clarté
- Capacité compréhension technique sociale économique
- Capacité à co-construire des indicateurs
- Communication
- Animation
- Médiation
- Posture (ouverture et tolérance de l'incertitude)
- Compétences en droit

9.2 Les recommandations de l'atelier D

- Bases théoriques - Retour d'expérience (Analyser l'existant)
- ANALYSES PREALABLES - (historique: relation à l'eau / sensibilités / conflits et analyse des milieux humains: positions des différents acteurs; relations entre eux; fonctionnement)
- Assurer l'indépendance de l'animateur (quel dispositif institutionnel peut le rendre possible) quelle maîtrise d'ouvrage de la concertation ?)
- Formations initiales qui lient la théorie à l'expérience et la pratique
- Formation continue pour tous les professionnels de la gestion de l'eau
- Cellule d'animation
- Posture animateur
- Apprentissages collectifs (réseaux d'animateurs aussi à l'étranger et sur d'autres secteurs d'activité)
- Créer des répertoires de méthodes (exemples de cahiers des charges)
- Mêler/mélanger cultures professionnelles

- Profils de postes
- Valoriser faire reconnaître et apprécier les fonctions le rôle animateurs chargés de mission
- Compétences de ceux qui les recrutent (culture de formation ne pas recruter personnes qui nous ressemblent)
- Cellules d'animation peuvent faire appel à la Médiation externe
- Développer évaluation régulière dans les contrats
- Réduire les Problèmes structurels (précarité dans le domaine de l'eau)
- Mise en évidence des coûts avantages de la concertation

Éléments de conclusion et perspectives

Suite aux ateliers, et à leur restitution en séance plénière, une conclusion générale à deux voix a été réalisée par Paul Arnould (Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines de Lyon) et Anne Lieutaud (Service de la recherche du MEEDDM).

Paul Arnould a fait part de son impression générale positive quand au colloque, aux exposés, échanges entre les participants et retour d'information au travers des recommandations formulées lors des ateliers. Les grands enjeux liés à la concertation ont été réaffirmés en plaçant au cœur le rôle du médiateur et de ses compétences. L'animation de la concertation est un métier qui s'apprend généralement par la pratique mais qui nécessiterait un accompagnement plus fort en termes de recherche et de formation.

Les différentes temporalités ont aussi été mises en avant : le temps de la recherche, le temps du processus de mise en œuvre de la concertation, notamment au travers des SAGE, le temps du politique. La dimension temporelle a été rapprochée de la dimension « espace ». Les discussions autour de l'implication des acteurs, de leur mobilisation avec des outils adaptés ont souligné que tout travail pouvait s'avérer vain si les acteurs ne se reconnaissent dans le territoire en question. Or, il s'agit bien ici d'un défi posé par la Directive Cadre sur l'Eau et préalablement en France posé par la loi de 1992 et la mise en œuvre des SDAGE. Donner un sens territorial à la DCE est aussi apparu comme un facteur déterminant pour redonner l'espace politique aux acteurs et faciliter leur mobilisation. Et c'était bien cette question de territorialisation que le colloque a adressé en organisant les trois tables rondes en fonction d'échelles de territoire différentes. Un aspect complémentaire et opérationnel du lien entre la gestion de l'eau et sa territorialisation a été formulé par le rapprochement des SCOT et des SAGE.

Anne Lieutaud a commencé son intervention en rappelant que les recommandations élaborées lors du colloque seront communiquées auprès des interlocuteurs clés de l'eau en France et qu'elles alimenteraient les programmes de recherche CDE et Eaux et Territoires.

En échos aux présentations et comptes rendus des ateliers en séance plénière, Anne Lieutaud a clôturé le colloque en faisant part de ses commentaires et en formulant des perspectives quant aux suites des échanges et du travail fourni lors du colloque par les participants. Trois points de synthèse et d'analyse ont été soulignés : le rôle et les conséquences de l'injonction de la DCE, les difficultés rencontrées par acteurs clés de sa mise en œuvre et le besoin d'outils de facilitation et d'appui méthodologique à la gestion territoriale de l'eau.

L'injonction de la DCE introduit un lien voire une tension entre la dimension normative qui impose un mode de faire reposant sur des besoins permanents d'accès à des données objectives et le processus nécessaire de changements qui repose en partie sur l'enjeu de la prise de décision dans un contexte d'incertitude. L'injonction pousse à l'action et induit un double besoin de connaissance : normative et d'accompagnement au changement questionnant les processus de progrès.

Dans le contexte connu où la thématique de l'eau est transverse à bien d'autres thématiques, à travers la loi sur l'eau, les juridictions mises en place et l'injonction d'animation, les animateurs de SAGE se retrouvent à gérer des zones qui n'ont pas les mêmes exigences réglementaires. Le mandat des animateurs s'applique à la gestion de la dimension territoriale. Or, les décisions d'un SAGE peuvent dépasser l'échelle territoriale concernée. L'animation et l'organisation des SAGE se retrouvent au carrefour des enjeux (voir des conflits) ce qui explique probablement l'expression durant le colloque d'un besoin en appui méthodologique important. Le colloque a permis de présenter des outils existants tels que CONCERT'Eau qui peuvent apporter des aides méthodologiques. Mais, des efforts organisationnels seraient à déployer pour que les agences et l'ONEMA deviennent par exemple des relais d'appui. Aussi,

Pour finir, Anne Lieutaud a remercié les organisateurs ainsi que l'ensemble des intervenants et participants pour avoir permis des échanges fructueux et in fine l'élaboration de

recommandations. De plus, les animateurs de SAGE sont invités à faire remonter des propositions suite au compte rendu du colloque au service de la recherche du Ministère (anne.lieutaud@developpement-durable.gouv.fr, Marie.Cugny-seguin@developpement-durable.gouv.fr) ou à l'Office International de l'eau (n.amorsi@oieau.fr).

Retour d'information sur l'enquête de satisfaction réalisée auprès des participants

41 personnes sur les 100 participants ont rempli le questionnaire de satisfaction distribué lors du colloque. Les ateliers ressortent comme le point le plus apprécié ayant permis des échanges constructifs et productifs autour de différentes thématiques. La séance plénière de la première demi-journée, organisée en tables rondes, a pâti d'un programme chargé. Les échanges entre la tribune et les participants et entre les participants ont été contraints par le manque de temps. Cependant, la diversité des profils et le panel d'intervenants a permis une rencontre entre des acteurs d'horizons variés et de connecter des expériences de terrain.

L'appréciation des présentations est globalement positive. Les principales remarques concernent la difficile compréhension de certains exposés du fait d'un vocabulaire technique et scientifique. Les expériences de terrain ont suscité un intérêt particulier en illustrant le vécu de la mise en place de la concertation, des problèmes rencontrés et des solutions envisagées. La valeur ajoutée est la même que citée précédemment : la possibilité de rencontrer des personnes qui affrontent les mêmes défis de mise en œuvre de la concertation en appui aux décisions politiques.

Enfin, de nombreuses pistes, nouvelles ou d'approfondissements, ont été avancées. Le lien entre eau et territoire ressort comme un thème catalyseur de propositions :

- approfondir le lien entre la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire
- développer la prospective territoriale
- restituer l'évaluation des démarches de projet de territoire
- territoires pertinents et gouvernance
- comment rapprocher les cultures de l'eau et de l'urbanisme ?

S'agissant de la concertation et plus précisément du processus de concertation, les suggestions de thèmes concernent un accès facilité à sa mise en œuvre opérationnelle. Ceci est aussi traduit par une demande d'interventions par des opérationnels comme des élus, représentants d'agriculteurs, d'industriels, entreprises :

- Liens entre la recherche et les opérationnels : quels atouts réciproques ? comment établir un langage commun ?
- Présentation par un accompagnateur de concertation opérationnelle
- Interventions sur les compétences nécessaires pour la médiation : analyse des démarches de concertation pour en sortir les points forts et faibles afin d'apporter des réponses concrètes pour mener la concertation (compétences, durée, à quel moment de la démarche, avec qui ...)
- Mise à plat des indicateurs utilisés et croisement des indicateurs de qualité de l'eau avec les indicateurs de la participation
- Concertation et bruit, ambiance, paysages (Jacques Lolive PACTE). Qualité de vie, bien être : quelles méthodes ? Quels outils ? Quels enjeux ? (Ph. Wolozyn ESO) Concertation et urbanisme (G. Faburel Créteil) et S. Barles LTMU

Enfin, le lien entre la DCE et la gestion de l'eau en France pourrait être approfondi par l'éclairage des sciences politiques (et l'intervention lors de colloque de personnes telles que Cablon, Lascoume, Barthes). Les aspects réglementaires pourraient bénéficier de l'approfondissement de la réflexion sur les limites du règlement du SAGE et s'enrichir des expériences des autres pays d'Europe.

Annexe 1 : Programme du Colloque

Programme détaillé du jeudi 26 février 2009 - Expériences et bonnes pratiques de la concertation (en plénière)

Partie introductive	
12h30	Accueil – Buffet
13h30	Ouverture : Claire Hubert, MEEDDAT
13h45	Tour d'horizon du droit qui fonde la concertation, Bernard Drobenko Professeur des Universités ULCO - LARJ/ CRIDEAU
Tables rondes	
14h00	Table ronde n°1 : Concertation à l'échelle du bassin versant
15h15	Animateur : Bernard Barraqué, CIRED/ENGREF
14h10 : Présentations	
<ul style="list-style-type: none">Académie de l'eau, Bernadette De VanssayLa nappe des calcaires de Champigny, AQUI'Brie, Agnès SaisonouCharte de la Dordogne, Armelle Faure, Anthropologue Consultante Indépendante InternationaleLa concertation dans le domaine de l'eau : un révélateur du besoin de compétences en médiation, Sophie Allain, INRA	
14h50 : Discussion	
15h15 – 15h30 Pause café	
15h30	Table ronde n°2 : Concertation et mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau
16h45	Animateur : Philippe Vervier, ECOBAG
15h40 : Présentations	
<ul style="list-style-type: none">Les fonctions des zones tampons comme enjeux de gouvernance des territoires : articulation entre connaissances et théories d'action, Jean-Baptiste Narcy, AScAProjet OSA : De l'instrumentation de la gestion de l'eau à sa territorialisation objets, savoirs, acteurs, Jean-Paul Billaud, CNRS & Patrick Steyaert, INRAConcert'eau, Jérôme Depasse, ECOBAGOMEGA Thau : recherche et concertation appliquée, Gilles Brocard, SMBT	
16h25 : Discussion	
16h45	Table ronde n°3 : Concertation dans l'élaboration d'un SAGE
18h00	Animateur : Denis Salles, Université de Toulouse
16h55 : Présentations	
<ul style="list-style-type: none">Trois perspectives de recherche sur la mise en œuvre de la concertation dans l'élaboration des SAGE appliquées sur le bassin de Thau : Gabrielle Bouleau et Audrey Richard-Ferroudji, UMR G-EAU, CemagrefMise en place d'une CLE : se donner le temps de la concertation, Arnaud Le Beuze, SMETALa concertation au cœur du projet territorial de l'Etang de Thau, Gilles Brocard, SMBTExpérience du SAGE Drac-Romanche, Thomas Reverdy, PACTE	
17h45 : Discussion	
18h00	Fin de la première journée
20h00	Restaurant – <i>Le capitaine Fracasse – Croisière sur la Seine – Embarquement : Ile aux Cygnes Pont Bir Hakeim</i>

Programme détaillé du vendredi 27 février 2009 : Identification des voies d'amélioration de la concertation (en ateliers parallèles)

Partie introductive	
08h45 -	Accueil – Ouverture
Ateliers	
09h00	Atelier A : La concertation permet-elle d'atteindre l'efficacité environnementale ? Animateur : Xavier Poux - ASca Atelier B : Comment s'articulent les différentes échelles de la concertation dans la prise de décision ? Animatrice : Natacha Jacquin - OIEau Atelier C : Comment la concertation concourt-elle à l'identification des besoins de recherche ? : Animatrice : Natacha Amorsi - OIEau Atelier D : La concertation dans la pratique nécessite des compétences nouvelles : lesquelles ? Qui sont ces « nouveaux » acteurs ? Animateur : Philippe Vervier - ECOBAG
10h30	Pause café
11h00	Ateliers - suite
Clôture	
12h00	Restitution des ateliers / Conclusion
12h30	Cocktail

Annexe 2 : Liste des participants

NOM	PRENOM	ORGANISME	E-MAIL
ALLAIN	Sophie	INRA	allain.sophie@gmail.com
AMORSI	Natacha	Office International de l'Eau	n.amorsi@oieau.fr
ARNOULD	Paul	Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines de Lyon	parnould@ens-lsh.fr
BARBET	Frédérique	Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale	fbarbet@parc-opale.fr
BARKIN	David	Universidad Autonoma Metropolitana-Xochimilco	barkin@correo.xoc.uam.mx
BARRAQUE	Bernard	CIREN-ENGREF	barraque@engref.fr
BILLAUD	Jean-Paul	CNRS	billaud@u-paris10.fr
BIRMANT	François	AQU'IBrie	francois.birmant@cg77.fr
BOMMELAER	Olivier	MEEDDAT	beatrice.lebihan@developpement-durable.gouv.fr
BOISROUX-JAY	Anne	MEEDDAT/DEB	anne.boisroux-jay@developpement-durable.gouv.fr
BONNET	Jean-François	TREFLE UMR CNRS	jean-francois.bonnet@u-bordeaux1.fr
BOUCHE	David	Hydrobiologiste	david_bouche2005@yahoo.fr
BOULEAU	Gabrielle	CEMAGREF	gabrielle.bouleau@cemagref.fr
BOURBLANC	Magalie	CNRS	magalie.bourblanc@sciences-po.org
BROCARD	Gilles	Syndicat Mixte de l'étang de Thau	g.brocard@smbt.fr
BRUGEL	Catherine	ONEMA	catherine.brugel@onema.fr
BURLET	Eric	SMIGIBA	eburlet.smigiba@orange.fr
CADIOU	Corinne	Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre	c.cadiou@pays-royannais.com
CATALON	Elise	ASCONIT Consultants - LADYSS	elise.catalon@asconit.com
CERAULO	Caroline	Sage Nappe et Basse Vallée du Var	observatoire@fleuve-var.org
CHEMERY	Jean-Baptiste	Contrechamp	contrechamp2@wanadoo.fr
CHOUZENOUX	Patric	Association GEYSER	patric.chouzenoux@wanadoo.fr
CONSTANTIN-VALLET	Marie-Christine	Bureau d'Etudes 1.2.3 Soleil Concertation et Environnement	123soleil@wanadoo.fr
COSSON	Magali	WIT	magali.cosson@wit.fr
CUGNY SEGUIN	Marie	MEEDDAT	Marie.Cugny-seguin@developpement-durable.gouv.fr

DAVID-VAUDEY	Adèle	AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE	david_vaudey.adele@aesn.fr
DENIS	Jacques	IFREMER	jacques.denis@ifremer.fr
DEFIOLLE	Rodolphe	CNRS	rodolphe.defiolle@mshs.univ-poitiers.fr
DEPASSE	Jerôme	ECOBAG	jerome.depasse@ecobag.org
DE VANSSAY	Bernadette	ACADEMIE DE L'EAU	bdevanssay@orange.fr
DIONE	Yangane	LERASS	aloyse8@yahoo.fr
DROBENKO	Bernard	CRIDEAU/ULCO	bernard.drobenko@unilim.fr
DUBAR	Marie-Noëlle	Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin	marie-noelle.dubar@sdea.fr
DURANDEAU	Sophie	Ingénieur Agronome	sophie_durandea@yahoo.fr
ETILE	Jean-Christophe	Consultant	LCE04@free.fr
FABRE	Jean-François	Communauté urbaine Nice Côte d'Azur	jeanfrancois.fabre@nicedotedazur.org
FAURE	Armelle	Anthropologue, Consultante Indépendante Internationale	armelle.faure@wanadoo.fr
FERMOND	Chrystel	Chargée de mission, Syndicat Mixte de la Rivière Drôme	c.fermond@smrd.org
FLAMMARION	Patrick	ONEMA	patrick.flammarion@onema.fr
FORTIN	Carine	Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes	fortin@observatoire-environnement.org
FROMONT	Nicolas	Union nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement	nfromont@uncpie.org
GENEY	Clément	LISODE	cg@lisode.com
GILLET	Emilie	Syndicat Intercommunautaire d'Entretien de la Méouge	contratmeouge@wanadoo.fr
GISSINGER	Thierry	Fondation de France	Thierry.GISSINGER@fdf.org
GOURLOT	Nathalie	Institut de l'Urbanisme	nathaliegourlot@yahoo.fr
GUERRA	Silvia	DITER	silvia_guerra@hotmail.it
HAMANN	Simone	Maire de la Commune de Lachambre	communelachambre@orange.fr
HONEGGER	Anne	CNRS UMR "Environnement Ville Société"	honegger@club-internet.fr
HUBERT	Claire	MEEDDAT	claire.hubert@developpement-durable.gouv.fr
JACQUIN	Natacha	Office International de l'Eau	n.jacquin@oieau.fr
JOUSSE	Sylvie	Agence de l'Eau RM&C	sylvie.jousse@eamrc.fr

KER RAULT	Philippe	Faculty of Technology, Policy and Management, Policy Analysis, TU Delft	p.a.kerrault@tudelft.nl
KIM	Caroline	HYDDROPLUS	c.kim@victoires-editions.fr
KODJOVI	Marie-Joelle	IGD	mariejokodjovi@hotmail.com
LACROIX	Michel	UNIVERSITE DE NICE	Michel.Lacroix@unice.fr
LE BEUZE	Arnaud	Syndicat Mixte d'Etudes et de travaux de l'Astien	sageastien@orange.fr
LEBOEUF	Emilie	Direction de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire	emilie.leboeuf@cg57.fr
LEBOUGRE	Carine	Conseil des Elus du Pays Basque	c.lebougre@lurraldea.net
LE BOURHIS	Stéphane	Agence de l'Eau Seine Normandie	le_bourhis.stephane@aesn.fr
LE NOUVEAU	Nathalie	CETE DE L'EST	nathalie.lenouveau@developpement-durable.gouv.fr
LIEUTAUD	Anne	MEEDDAT	Anne.lieutaud@developpement-durable.gouv.fr
LOUDIERE	Daniel	Société Hydrotechnique de France	daniel.loudiere@free.fr
MAQUERE	Valérie	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche	valerie.maquere@agriculture.gouv.fr
MARCANT	Olivier	Observatoire de l'Eau du Bassin de l'Adour	Olivier.marcant@iut-tarbes.fr
MARTIN	Philippe	IDEA Recherche	p.martin@idea-recherche.com
MAURY	Patrick	ACORD Cooperativa mista de trabalho técnico	Patrick.maury@uol.com.br
MILLAMON	Ludivine	Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional - Scarpe Escaut	l.millamon@pnr-scarpe-escaut.fr
MIQUEU	Claude		
MOSNIER	Natacha	EP Loire	natacha.mosnier@gmail.com
MURANO	Chiara	DITER	chiamurano@gmail.com
NARCY	Jean-Baptiste	AScA	jean-baptiste.narcy@asca-net.com
NAVROT	Catherine	SAGE Leyre	c.navrot@parc-landes-de-gascogne.fr
NOTTE	Olivier	Centre de Recherche Travail Organisation Pouvoirs	notte@univ-tlse2.fr
PELOUIN	Delphine	SAGE étangs littoraux Born et Buch	sage-born-et-buch@wanadoo.fr
PETIT	Catherine	Agence de l'Eau RM&C	catherine.petit@eaurmc.fr
PEZO MASISA	Paul	ONG	horizon_vert@yahoo.fr
POUX	Xavier	AScA	Xavier.poux@asca-net.com

RICHARD	Chantal	MEEDDAT	chantal-j.richard@developpement-durable.gouv.fr
RICHARD-FERROUDJI	Audrey	CEMAGREF	audrey.richard@cemagref.fr
REVERDY	Thomas	Université de Grenoble	thomas.reverdy@upmf-grenoble.fr
ROUGIER	Jean-Emmanuel	LISODE	Jean-Emmanuel.Rougier@lisode.com
ROUX	Albert-Louis	Académie de l'eau	
ROY	Jean-Luc	Etablissement Public Loire	jean-luc.roy@eptb-loire.fr
SAIZONOU	Agnès	AQUI'Brie	agnes.saizonou@cg77.fr
SALAUN-LACOSTE	Jérôme	Syndicat Intercommunal de Gestion et Aménagement du Tech	sivu.sage.tech@wanadoo.fr
SALLES	Denis	Université de Toulouse	dsalles@univ-tlse2.fr
SANTONI	Laure	EDF	laure.santoni@edf.fr
SCHLAIFER	Michel	Applications Européennes de Technologies et de Services	michel.schlaifer@aets-europe.fr
SOARES NETO	Percy	CDS/UNB ET CIRED/CNRH	pbsn@terra.com.br
SOURIGUERIE	Katia	Sage Nappe et Basse Vallée du Var	syndicat@fleuve-var.org
STEYAERT	Patrick	INRA	psteyaert@grignon.inra.fr
TIBI	Vincent	Ministère de l'Ecologie / Commissariat général au développement durable	vincent.tibi@developpement-durable.gouv.fr
TOLDO	Alessia	DITER	alessia.toldo@polito.it
TOUZAC	Pierre	Agence de l'Eau Seine Normandie	touzac.pierre@aesn.fr
TURLAN	François	Villes de Cannes	françois.turlan@villes-cannes.fr
VERDIER	Laetitia	AgroParisTech	laetitia.verdier@agroparistech.fr
VERVIER	Philippe	ECOBAG	directeur@ecobag.org
VON KORFF	Yorck	LISODE	Yorck.von-korff@lisode.com
WESSELINK	Anna	University of Leeds, School of Earth and Environment, Sustainable Research Institute	a.wesselink@see.leeds.ac.uk
ZAMORANO	Abelardo	Yonne Nature Environnement	abelardo.zamorano@wanadoo.fr

Annexe 3 : Liste des participants aux différents ateliers

Atelier A

La concertation permet-elle d'atteindre l'efficacité environnementale ?

Animateur : Xavier Poux / Rapporteur : Jérôme Depasse

NOM	PRENOM
BARBET	Frédérique
BARKIN	David
BILLAUD	Jean-Paul
BOISROUX-JAY	Anne
BOMMELAER	Olivier
BOULEAU	Gabrielle
CATALON	Elise
DIONE	Yangane
DUBAR	Marie-Noëlle
FABRE	Jean-François
FAURE	Armelle
FROMONT	Nicolas
GILLET	Emilie
GISSINGER	Thierry
JOUSSE	Sylvie
KODJOVI	Marie
LE BOURHIS	Stéphane
LEBOUGRE	Carine
MARCANT	Olivier
MILLAMON	Ludivine
NARCY	Jean-Baptiste
ROUGIER	Jean-Emmanuel
SAIZONOU	Agnes
SCHLAIFER	Michel
SOURIGUERE	Katia

Atelier B

Comment s'articulent les différentes échelles de la concertation dans la prise de décision ?

Animatrice : Natacha Jacquin / Rapporteur : Gilles Brocard

NOM	PRENOM
BIRMANT	François
CERAULO	Caroline
CONSTANTIN-VALLET	Marie-Christine
DEFIOLLE	Rodolphe
ETILE	Jean-Christophe
FERMOND	Chrystel
GENEY	Clément
GUERRA	Silvia
HONEGGER	Anne
KER RAULT	Philippe
LE NOUVEAU	Nathalie
MAQUERE	Valérie
MARTIN	Philippe
MOSNIER	Natacha
NOTTE	Olivier
PELOUIN	Delphine
ROY	Jean-Luc
SANTONI	Laure
SOARES NETO	Percy
STEYAERT	Patrick
TIBI	Vincent
TOLDO	Alessia
TOUZAC	Pierre
TURLAN	François
ZAMORANO	Abelardo

Atelier C

Comment la concertation concourt-elle à l'identification des besoins de recherche ? :

Animatrice : Natacha Amorsi / Rapportrice : Marie Cugny-Seguin

NOM	PRENOM
Arnould	Paul
DENIS	Jacques
HAMANN	Simone
KER RAULT	Philippe
LACROIX	Michel
LIEUTAUD	Anne
LOUDIERE	Daniel
NARCY	Jean-Baptiste
SANTONI	Laure
WESSELINK	Anna

Atelier D

La concertation dans la pratique nécessite des compétences nouvelles : lesquelles ? Qui sont ces « nouveaux » acteurs ?

Animateur : Philippe Vervier/ Rapportrice : Catherine Brugel

NOM	PRENOM
ALLAIN	Sophie
ARNOULT	Paul
BARRAQUE	Bernard
BOUCHE	David
BOURBLANC	Magalie
BURLET	Eric
CADIOU	Corinne
CHEMERY	Jean-Baptiste
CHOUZENOUX	Patric
COSSON	Magali
DAVID-VAUDEY	Adèle
DE VANSSAY	Bernadette
DURANDEAU	Sophie
LEBOEUF	Emilie
LIEUTAUD	Anne
LOUDIERE	Daniel
MAURY	Patrick
MOSNIER	Natacha
NAVROT	Catherine
PETIT	Catherine
PEZO MASISA	Paul
RICHARD	Chantal
RICHARD-FERROUJJI	Audrey
SAIZONOU	Agnes
SALAUN-LACOSTE	Jérôme
VERDIER	Laetitia
VON KORFF	Yorck

Table des matières

REMERCIEMENTS	2
INTRODUCTION	3
1. EN AMONT DU COLLOQUE : LE TRAVAIL DU COMITE DE PILOTAGE	4
1.1 Identification des thématiques.....	4
1.2 Les temps forts du colloque	5
1.3 Mobilisation des publics visés	5
2 PARTIE INTRODUCTIVE	6
2.1 Introduction de Mme Claire Hubert, chef du service de la recherche du MEEDDM.....	6
2.2 Tour d’horizon du droit qui fonde la concertation, Bernard Drobenko Professeur des Universités ULCO - LARJ/ CRIDEAU	6
3. TABLE RONDE N°1 : CONCERTATION A L’ECHELLE DU BASSIN VERSANT	10
3.1 Introduction	10
3.2 Présentations	10
a) Académie de l’eau, Bernadette de Vanssay	10
b) La nappe des calcaires de Champigny, AQUI’Brie’ Agnès Saizounou, Directrice	11
c) Charte de la Dordogne, Armelle Faure, Anthropologue, Consultante Indépendante	13
d) La concertation dans le domaine de l’eau : un révélateur du besoin de compétences en médiation, Sophie Allain, INRA	13
3.3 Discussion	14
4. TABLE RONDE N°2 : CONCERTATION DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA DCE	15
4.1 Introduction	15
4.2 Présentations	15
a) Les fonctions des zones tampons comme enjeux de gouvernance des territoires : articulation entre connaissances et théories d’action, Jean-Baptiste Narcy, AScA	15
b) De l’instrumentation de la gestion de l’eau à sa territorialisation objets, savoirs, acteurs Projet OSA, Jean-Paul Billaud, CNRS – Patrick Steyaert, INRA	15
c) CONCERT’EAU, Jérôme Depasse, ECOBAG	16
d) OMEGA Thau : recherche et concertation appliquées..., Gilles Brocard, Syndicat Mixte du Bassin de Thau	17
4.3 Discussion	17
5. TABLE RONDE N°3 : CONCERTATION DANS L’ELABORATION D’UN SAGE	20
5.1 Introduction	20
5.2 Présentations	20
a) Trois perspectives de recherche sur la mise en œuvre de la concertation dans l’élaboration des SAGE appliquées sur le bassin de Thau, Gabrielle Bouleau et Audrey Richard-Ferroudji, UMR G-EAU, Cemagref	20
b) La concertation au cœur du projet territorial de Thau, Gilles Brocard, SMBT	20
c) Le pilotage d’une démarche de concertation : le cas du SAGE Drac Romanche, Thomas Reverdy, PACTE, Université de Grenoble	21
d) Mise en place d’une CLE : se donner le temps de la concertation, Arnaud Le Beuze, SMETA	21
5.3 Discussion	22
a) Première série de questionnements et de témoignages de la table ronde n°3	22

b)	Seconde série de questionnements et de témoignages de la table ronde n°3	24
6.	SYNTHESE DE L'ATELIER A : LA CONCERTATION PERMET-ELLE D'ATTEINDRE L'EFFICACITE ENVIRONNEMENTALE ?	26
6.1	Axes de réflexion de l'atelier A.....	26
a)	Quelle concertation pour une définition commune de « l'efficacité environnementale » ?	26
b)	Comment adapter les concertations aux différents contextes d'urgences temporelles ? (peut-on toujours attendre ?)	27
c)	Quels besoins de concertation pour coordonner plus efficacement les acteurs de la gestion de l'eau ? (outils, approches, procédures...)	27
d)	Comment croiser les différentes scènes de concertation des territoires ? (sortir de l'eau)	27
6.2	Les recommandations de l'atelier A.....	28
a)	l'Etat s'impose une cohérence des schémas dont il a la responsabilité	28
b)	les financeurs de la recherche soutiennent des travaux pour outiller la mise en cohérence	28
c)	les financeurs des procédures de concertation et des études diagnostics incluent dans leurs cahiers des charges une approche stratégique de la mise en cohérence	28
7.	SYNTHESE DE L'ATELIER B : COMMENT S'ARTICULENT LES DIFFERENTES ECHELLES DE LA CONCERTATION ?	28
7.1	Axes de réflexion de l'atelier B.....	28
a)	Le préalable à l'organisation de la concertation : les aspects stratégiques	28
b)	Les acteurs du processus	29
c)	Organisation du processus	29
7.2	Les recommandations validées par l'ensemble des participants de l'atelier B	29
a)	Réorganiser la gestion environnementale par le territoire	29
b)	Partager, transmettre les méthodes, connaissances, innovations vers les territoires	29
c)	Prendre en compte le temps dans la concertation	30
7.3	Les recommandations non validées par l'ensemble des participants de l'atelier B.....	30
a)	Les dispositifs de la concertation	30
b)	Recherche/innovation	30
c)	Les principes à mettre en œuvre	30
8.	SYNTHESE DE L'ATELIER C : COMMENT LA CONCERTATION CONCOURT-ELLE A L'IDENTIFICATION DES BESOINS DE RECHERCHE ?	30
8.1	Axes de réflexion de l'atelier C.....	31
8.2	Recommandations de l'atelier C	31
a)	Le jeu d'acteurs autour de l'articulation recherche/concertation	31
b)	Les méthodes	31
c)	Les dimensions espace/temps	32
9.	SYNTHESE DE L'ATELIER D : LA CONCERTATION DANS LA PRATIQUE NECESSITE DES COMPETENCES NOUVELLES: LESQUELLES? QUI SONT CES NOUVEAUX ACTEURS?	32
9.1	Axes de réflexion de l'atelier D.....	32
9.2	Les recommandations de l'atelier D.....	33
	ELEMENTS DE CONCLUSION ET PERSPECTIVES	35
	ANNEXE 1 : PROGRAMME DU COLLOQUE.....	36
	ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS	39
	ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS AUX DIFFERENTS ATELIERS.....	433